



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16-04-20

Dossier complet le :

16-04-20

N° d'enregistrement :

2020-9690

### 1. Intitulé du projet

Projet de défrichement en vue de la réalisation d'un lotissement, sur une assiette foncière de près de 8 183 m<sup>2</sup> au sein de la commune de SAINT-AUBIN-DE-MEDOC (33).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AQUITAINE AMENAGEURS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean DARRIET, Gérant

RCS / SIRET

4 8 3 | 0 5 8 | 0 5 3 | 0 0 0 1 6

Forme juridique

SARL

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha.
6° a)	Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'État, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à procéder à une opération de défrichement au niveau de la parcelle n°197 de la section BM pour l'implantation d'un lotissement de 5 lots, faisant l'objet d'un permis d'aménager, sur la commune de SAINT-AUBIN-DE-MEDOC.

Une voirie interne desservira l'ensemble des lots nouvellement créés. Celle-ci sera connectée au lotissement présent en limite nord de l'opération d'aménagement en prolongeant la voirie existante depuis l'allée Cabernet prévue pour un raccordement futur.

L'emprise cadastrale du projet est de 8 193 m<sup>2</sup>.

## 4.2 Objectifs du projet

L'opération d'aménagement de 5 lots vient répondre à la demande importante de terrain à bâtir sur la commune de SAINT-AUBIN-DE-MEDOC tout en s'assurant d'une densité urbaine économe de l'espace. Les surfaces des lots seront comprises entre 850 et 984 m<sup>2</sup> (moyenne de 898 m<sup>2</sup> par lot).

Cet aménagement vient se placer en continuité de l'urbanisation existante, comblant une dent creuse urbaine. Il est situé en zone AU17 du PLU de la commune.

Une voie nouvelle desservira l'ensemble des lots, reliée en entrée et en sortie à l'allée Cabernet présente au nord.

La défense incendie du lotissement sera assurée par la mise en place d'un hydrant normalisé à poser à l'intersection des deux voies nouvelles du côté du lot n°4, au centre de l'opération.

Des espaces verts seront aménagés à l'est, au centre et à l'ouest de l'opération. L'idée est de valoriser au mieux l'aspect paysager du boisement actuellement en place en l'intégrant au maximum dans l'opération (espaces verts publics et privés).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet s'attache à intégrer au maximum le patrimoine arboré présent sur site. Ainsi la phase chantier sera réalisée de manière à impacter le moins possible les arbres conservés. Les arbres à enjeu présents sur site ont fait l'objet d'un inventaire et d'une géolocalisation précise. La majeure partie d'entre eux seront conservés dans les espaces publics et privés et une attention particulière sera portée sur leur protection en phase chantier.

La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : nettoyage des strates herbacées et arbustives, puis dessouchage et broyage ou exportation des ligneux présents au niveau des futures zones bâties ;
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries ;
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, eau potable, éclairage public, téléphonie, internet), et des réseaux humides (eaux usées et pluviales) ;
- phase de finition : trottoirs, accotements et revêtements divers.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront leurs habitations et un entretien régulier des divers réseaux sera prévu.

La gestion des eaux pluviales des espaces communs se fera par infiltration sous la voirie interne comportant une structure réservoir.

La gestion des eaux usées se fera par un réseau interne étanche dont le rejet se fera en gravitaire vers le collecteur existant à l'entrée de l'opération (allée Cabernet).

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise globale du projet	8 183 m <sup>2</sup>
Surface de plancher maximale	2 200 m <sup>2</sup>
Superficie moyenne des lots	898 m <sup>2</sup>
Superficie parties privatives	4 491 m <sup>2</sup>
Superficie parties communes (voirie, trottoir, accès aux lots, espaces verts)	3 692 m <sup>2</sup>
Surface du défrichement	8 183 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parcelle n°197 de la section BM  
Route de Cujac  
33160 SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00°43'24"O Lat. 44°55'12"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le département de la Gironde est couvert par un PPBE approuvé le 17 novembre 2015. La commune de Saint Aubin de Médoc est concernée exclusivement par le bruit routier. D'après la cartographie établie à l'échelle de la commune, le projet se situe dehors des secteurs d'exposition au bruit notamment des zones exposées au dépassement des seuils indicateurs Lden et Ln.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic zones humides a été réalisé sur l'emprise projet. Aucune zone humide n'a été relevée sur site. De plus le site n'est concerné par aucune zone humide du SDAGE ou du SAGE.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention du risque incendie de forêt a été prescrit sur la commune de SAINT-AUBIN-DE-MEDOC le 21/01/03. Actuellement en cours d'élaboration, aucune cartographie n'est disponible à ce jour. Néanmoins, le projet envisagé est situé dans un secteur urbain entouré d'habitations et séparé du boisement à l'ouest par l'avenue de Cujac ce qui limite ainsi le risque d'incendie.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de SAINT-AUBIN-DE-MEDOC est classée en zone de répartition des eaux au titre de l'aquifère de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne, la cote de référence étant de +25 mNGF. Elle est donc soumise aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n° E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines (FR7200805) situé à près de 3 km au sud du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé à près de 8 km au nord-ouest du projet.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place de l'aménagement n'implique aucun drainage des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement engendre la création de surfaces imperméabilisés (voiries, bâti, trottoirs...) qui altéreront de manière directe et définitive les milieux naturels recensés sur site. La faune anthropophile pourra toutefois continuer à évoluer sur site dans les espaces verts et les arbres conservés dans l'aménagement. La faune inféodée aux milieux forestiers pourra trouver de nombreux habitats de report au nord de la zone projet. Les continuités écologiques à l'échelle communale ne sont pas remises en cause par l'élaboration de ce projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projet ne renferme aucune espèce d'intérêt communautaire. En outre, la gestion des eaux pluviales se fera sur site par infiltration, et les eaux usées seront raccordées au réseau communal (aucune connexion par le réseau hydrographique). Le projet n'aura donc aucun impact sur le site Natura 2000 le plus proche.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du projet entraînera la consommation d'espaces forestiers (notamment des chênes, robiniers faux acacia et boisements mixtes).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondations : Non concerné</li> <li>- Retrait-gonflement des argiles : Aléa faible</li> <li>- Remontée de nappe : Non concerné</li> <li>- Séisme : Très faible</li> <li>- Feu de forêt : commune concernée, PPRIF prescrit le 21/01/03.</li> </ul>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion des sols en habitations engendre une augmentation locale minime du trafic. En effet, l'opération comprend un total 5 lots. A raison de deux véhicules par logement (hypothèse haute) et d'un aller-retour quotidien, c'est environ 20 véhicules/jour qui s'additionnent au trafic actuel. Cette hausse de trafic n'est pas en mesure de compromettre la fluidité de la circulation à proximité du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores.</p> <p>En phase d'exploitation, les habitants seront exposés aux nuisances sonores liées à l'urbanisation déjà existante aux abords de l'emprise.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol. De plus la nature sableuse du substrat limite la propagation des vibrations aux alentours.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses nocturnes, toutefois limitées, seront générées par les futures habitations et l'éclairage public. Celles-ci viendront s'ajouter aux émissions lumineuses des habitations existantes en périphérie du projet.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier est susceptible d'engendrer l'émission de poussières et de micro-particules lors des différents travaux de remaniement du sol et de déplacements des engins. Ces incidences seront limitées à la durée du chantier. Des mesures adaptées (aspersion du sol) seront mises en oeuvre si nécessaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront infiltrées au droit du projet (chaussée à structure réservoir pour les espaces publics et tranchées drainantes ou équivalent sur les lots privés).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux usées se fera en gravitaire vers le réseau existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p> <p>En phase d'exploitation, les déchets générés par les ménages seront collectés et évacués selon le protocole habituellement appliqué sur la commune.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement de la parcelle va entraîner une légère modification paysagère, mais ne changera pas fondamentalement le paysage local. Par ailleurs l'aménagement s'intégrera bien dans le paysage grâce à la conservation de nombreux espaces verts enherbés et plantés au sein du projet. Aucune incidence n'est à noter concernant le patrimoine architectural, culturel et archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place d'un lotissement amène à reconsidérer le secteur vers une vocation d'habitat.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Les travaux de défrichement seront réalisés de préférence en dehors des périodes de reproduction de la faune, la période la plus favorable s'étalant de septembre à février.
  - Environ 25 % de la superficie du projet seront conservés en espaces verts.
  - Un évitement important des strates arborées est prévu.
  - La majeure partie des sujets arborés à enjeu écologique seront conservés dans l'emprise du projet.
  - Une protection des sujets arborés conservés, et en limite de zone de travaux sera mise en place (protection des troncs).
  - Gestion du risque incendie : mise en place d'un hydrant au centre du projet en bordure de la voie nouvelle.
  - Interdiction de déverser des produits polluants à même le sol. Vérification de l'état des engins de chantier pour éviter toute pollution par les hydrocarbures.
  - Ravitaillement et maintenance des véhicules au sein d'aires étanches ou en dehors de la zone chantier au sein d'aires adaptées.
  - Respect des normes et de la législation concernant les nuisances sonores.
- L'ensemble des mesures ERC inhérentes au projet est consultable dans l'annexe "Compte-rendu de terrain".

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet porté par AQUITAINE AMENAGEURS a été élaboré en respectant au maximum l'environnement. Les incidences environnementales du projet sont négligeables au regard :

- de la nature des espèces et habitats présents sur site et de l'absence d'altération des continuités écologiques;
- de la situation du projet qui est en dehors de tout milieu naturel remarquable (Natura 2000, ZNIEFF);
- de l'absence d'incidence prévisible sur les sites Natura 2000 et les ZNIEFF et sur le patrimoine archéologique et architectural;
- de l'intégration paysagère du projet (25 % réservé en espaces verts et conservation d'une partie du patrimoine arboré sur site);
- de la possibilité d'infiltrer les eaux pluviales (incidences sur le réseau hydrographique nulles);
- des autres mesures ERC appliquées qui limiteront au maximum les incidences environnementales du projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral (4.6) - Plan de l'état actuel du site (4.6) - Compte rendu de terrain (5) - Pre-diagnostic écologique de terrain et ses abords (5)

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

CANEJAN

le,

14 AVRIL 2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

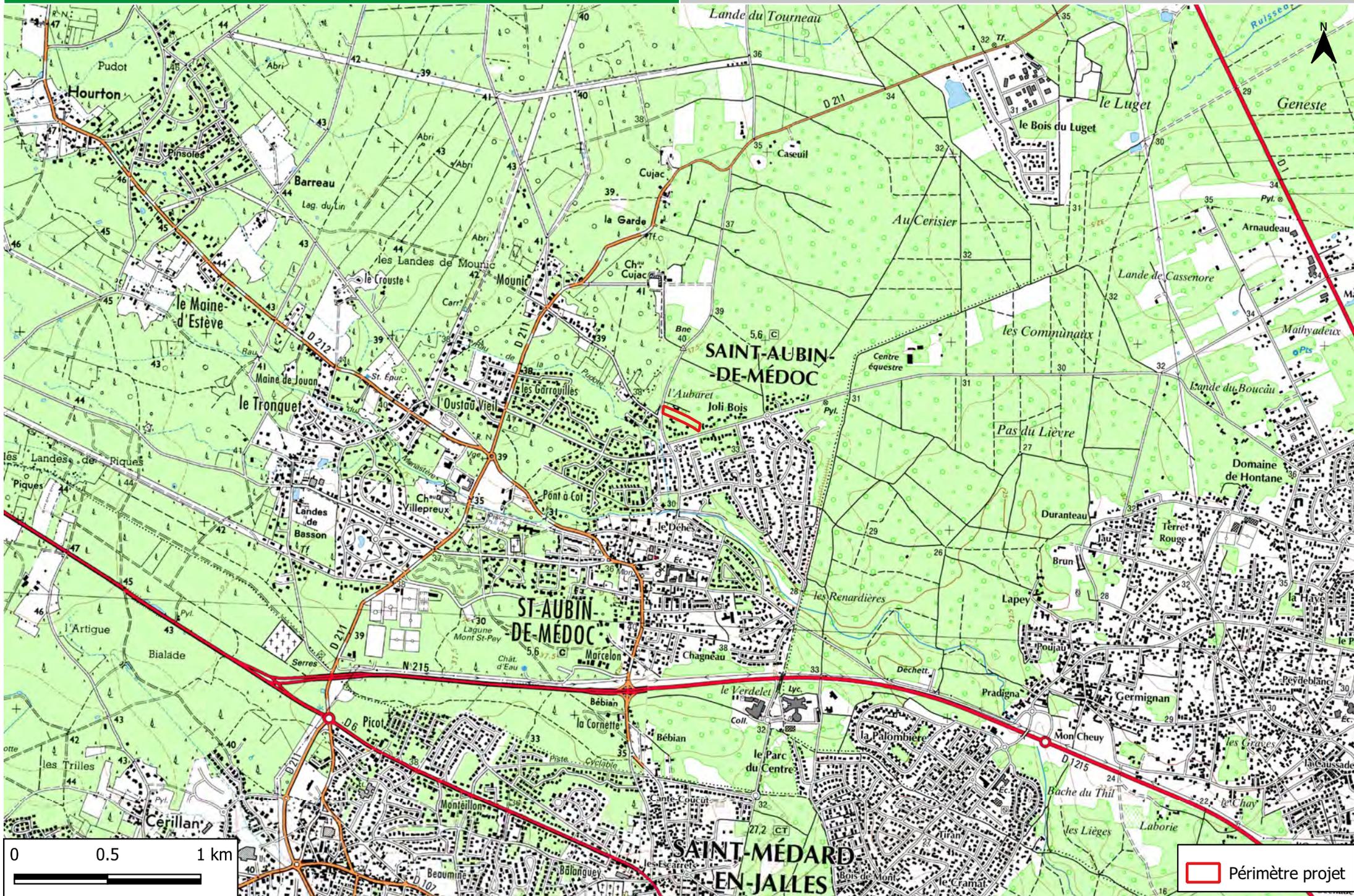
SARL AQUITAINE AMÉNAGEURS  
20 Chemin de Petit Bordeaux - 33610 CANEJAN  
05 57 70 38 80  
contact@aquitaineamenageurs.com  
N° SIREN : 793 206 038

# Situation géographique

Projet d'aménagement  
Commune de Saint-Aubin-de-Médoc (33)  
AQUITAINE AMENAGEURS

Source : IGN  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 06/04/2020

EnVolis  
Ingénierie - Environnement



0 0.5 1 km

□ Périmètre projet

# Situation cadastrale

Projet de lotissement  
Commune de Saint-Aubin-de-Médoc (33)  
AQUITAINE AMENAGEURS

Source : cadastre.gouv.fr  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 06/04/2020



Périmètre projet





**PHOTOGRAPHIES DES ALENTOURS DU SECTEUR PROJET**  
**Datées du 11 mars 2020**



9



10



11



12



13



14



15



16

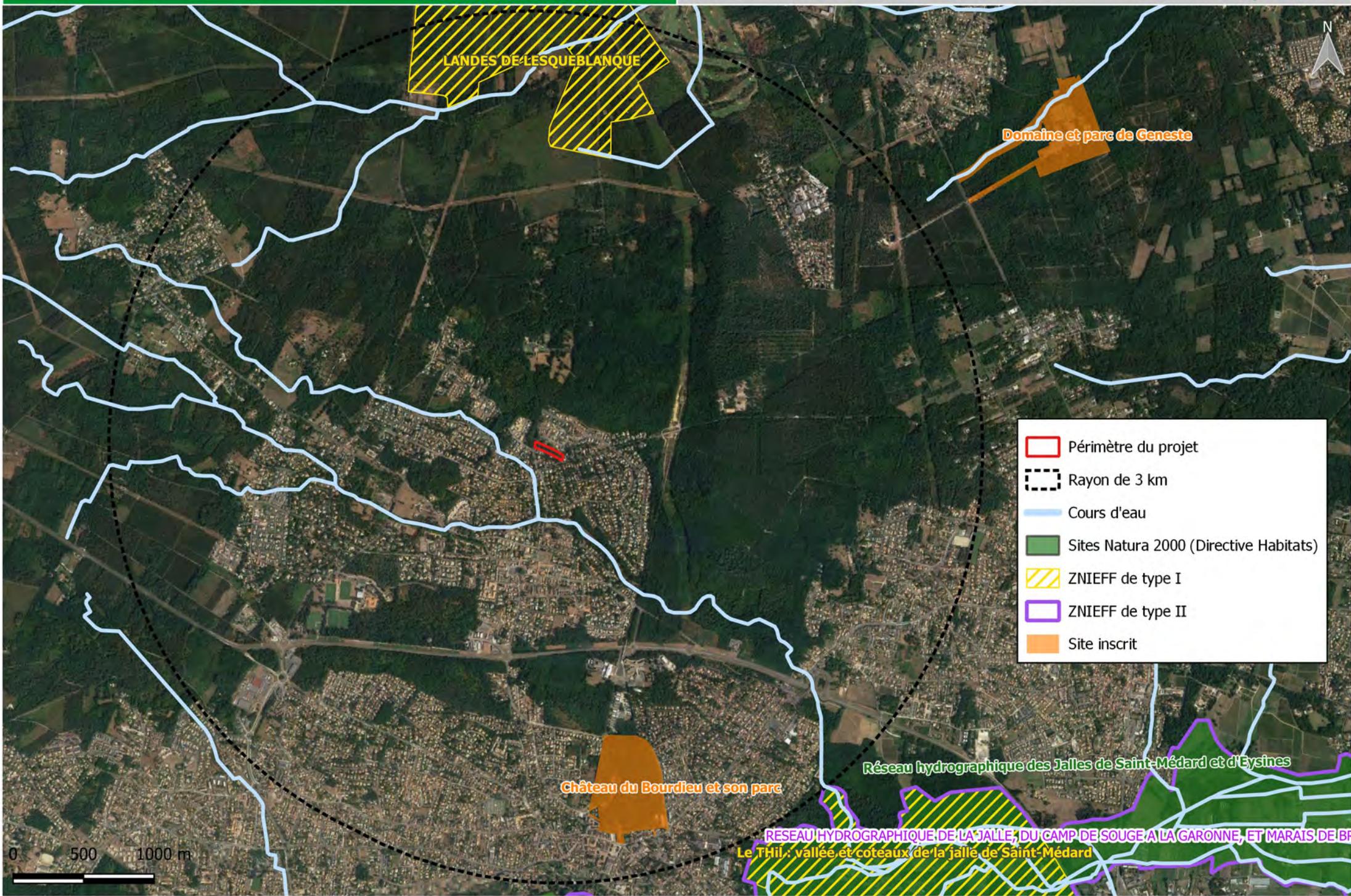


# Milieux naturels remarquables

Projet d'aménagement  
Commune de SAINT-AUBIN-DE-MEDOC (33)  
AQUITAINE AMENAGEURS

Source : Google satellite, DREAL  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 06/04/2020

EnVolis  
Ingénierie - Environnement



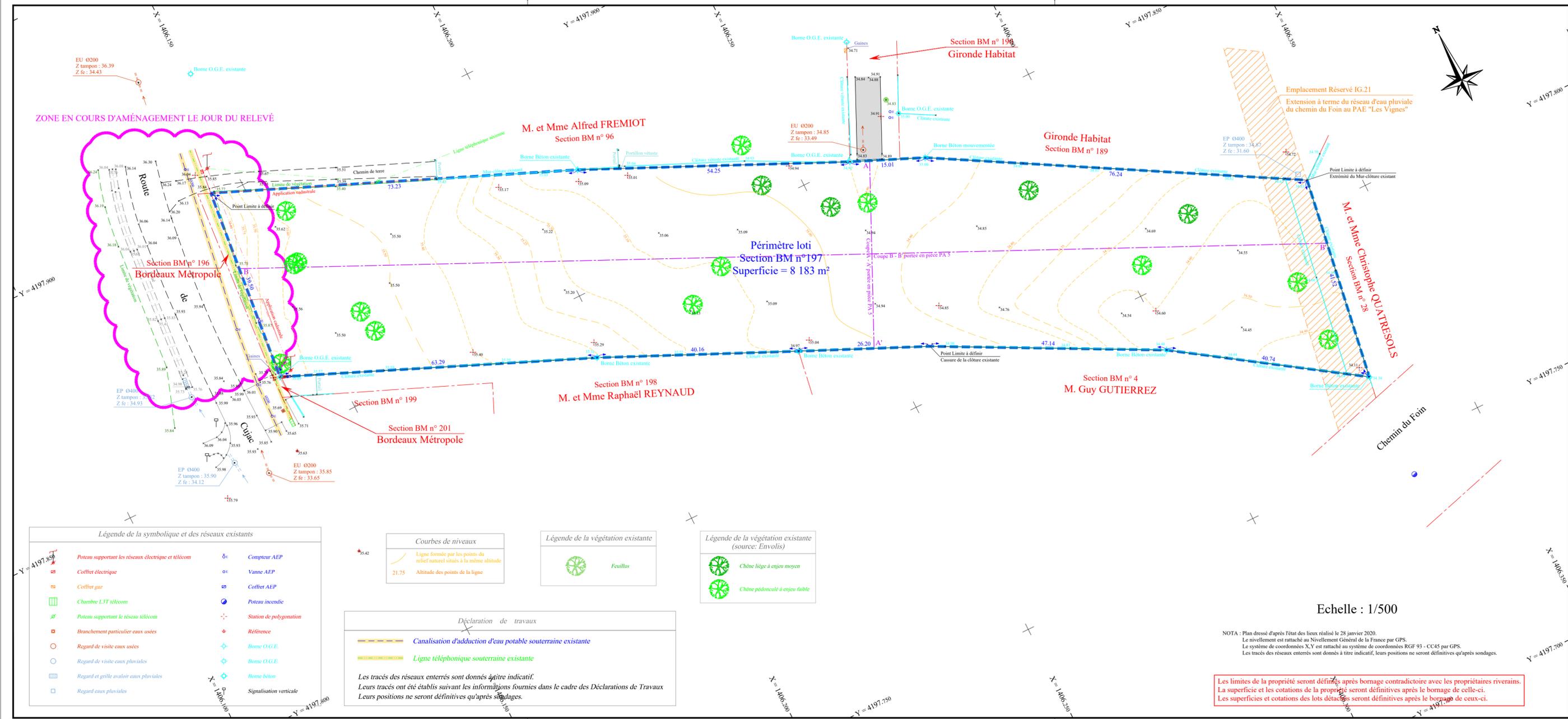
Commune de SAINT-AUBIN DE MÉDOC  
 Terrain sis Route de Cujac  
**PA 3**  
**Permis d'aménager**

**PLAN DU TERRAIN ETAT ACTUEL**

**MAITRE D'OUVRAGE**  
 S.A.R.L. AQUITAINE AMÉNAGEURS  
 2 Rue Albert Jacquard 33380 MIOS  
 Téléphone: 05-57-70-38-80 Site web: www.aquitaineamenageurs.com  
 Seuls les plans établis en couleur par la Selarl SANCHEZ certifiant leur authenticité.

Dossier : 20-039 Fichier : 20039 esquisse n°5.dwg / G.E. Date : le 31 mars 2020

**GEOMETRE-EXPERT ET MAITRE D'OEUVRE**  
 Philippe et Mathieu SANCHEZ  
 25 Chemin d'Eyquem - B.P. 40003 - 33652 LA BREDE - Tél.: 05 57 97 95 95 - Fax: 05 57 97 95 90  
 5 bis Rue du XI Novembre (Place du Marché) - 33510 ANDERNOS - Tél.: 05 56 26 11 40  
 Mail: contact@sanchezgeometre.com Site web: www.sanchezgeometre.com



**Légende de la symbolique et des réseaux existants**

	Poteau supportant les réseaux électrique et télécom		Compteur AEP
	Coffret électrique		Vanne AEP
	Coffret gaz		Coffret AEP
	Chambre LST télécom		Station de polygonation
	Poteau supportant le réseau télécom		Référence
	Branchement particulier eaux usées		Borne O.G.E.
	Regard de visite eaux usées		Borne O.G.E.
	Regard et grille avaloir eaux pluviales		Borne béton
	Regard eaux pluviales		Signalisation verticale

**Légende de la végétation existante**

	Feuillus
	Chêne liège à enjeu moyen
	Chêne pédonculé à enjeu faible

**Légende de la végétation existante (source: Envolis)**

	Courbes de niveaux
	Ligne formée par les points du relief naturel situés à la même altitude
	Altitude des points de la ligne

**Déclaration de travaux**

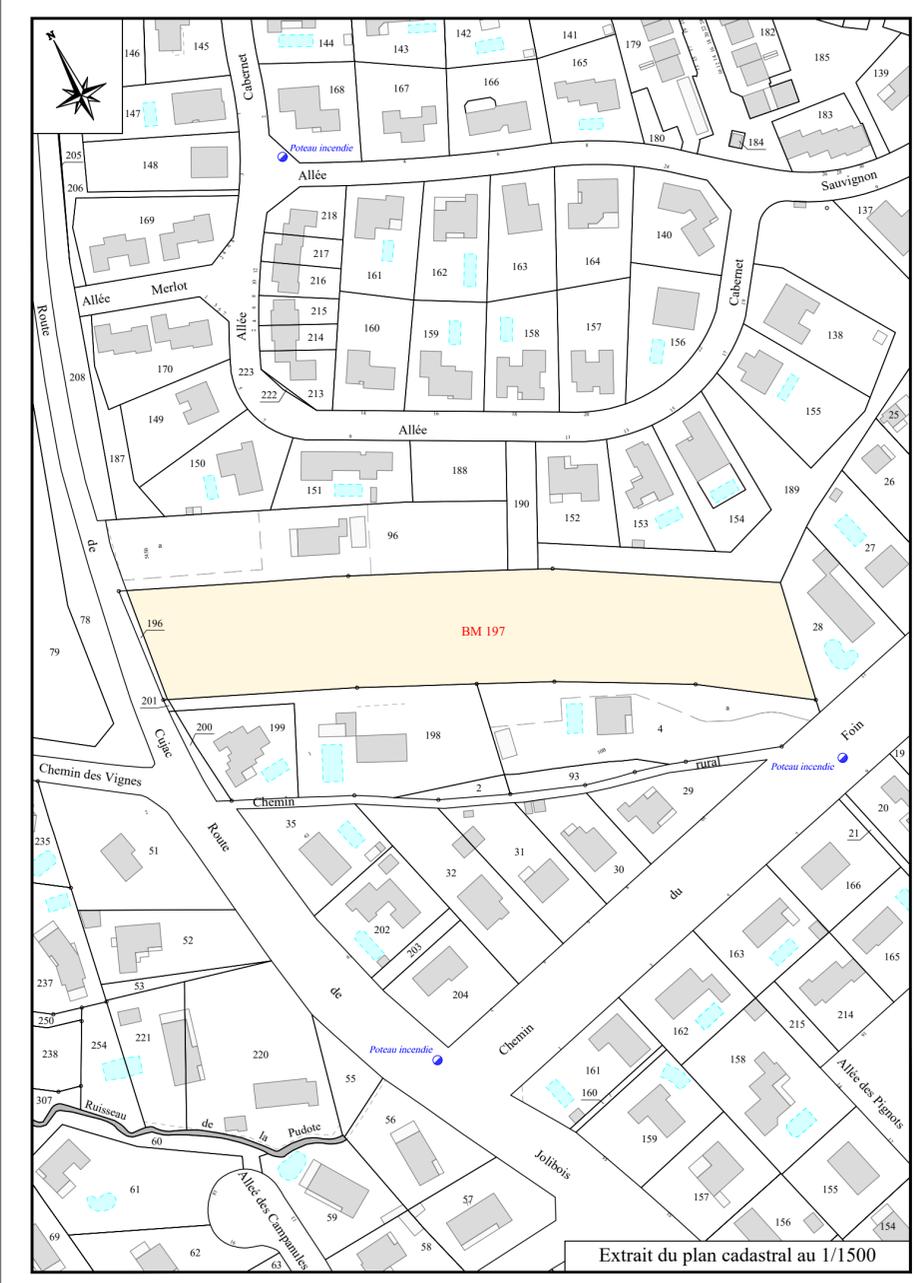
	Canalisation d'adduction d'eau potable souterraine existante
	Ligne téléphonique souterraine existante

*Les tracés des réseaux enterrés sont donnés à titre indicatif. Leurs tracés ont été établis suivant les informations fournies dans le cadre des Déclarations de Travaux. Leurs positions ne seront définitives qu'après sondages.*

**Echelle : 1/500**

NOTA : Plan dressé d'après l'état des lieux réalisé le 28 janvier 2020.  
 Le nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France par GPS.  
 Le système de coordonnées X,Y est rattaché au système de coordonnées RGF 93 - CC45 par GPS.  
 Les tracés des réseaux enterrés sont donnés à titre indicatif, leurs positions ne seront définitives qu'après sondages.

**Les limites de la propriété seront définies après bornage contradictoire avec les propriétaires riverains. La superficie et les cotations de la propriété seront définitives après le bornage de celle-ci. Les superficies et cotations des lots détaillés seront définitives après le bornage de ceux-ci.**



Extrait du plan cadastral au 1/1500

Commune de SAINT-AUBIN DE MÉDOC  
 Terrain sis Route de Cujac  
**PA 4**  
**Permis d'aménager**

**PLAN DE COMPOSITION**

**MAITRE D'OUVRAGE**  
 S.A.R.L. AQUITAINE AMÉNAGEURS  
 2 Rue Albert Jacquard 33380 MIOS  
 Téléphone: 05-57-70-38-80 Site web: www.aquitaineamenageurs.com  
 Dossier : 20-039

**GEOMETRE-EXPERT ET MAITRE D'OEUVRE**  
 Philippe et Mathieu SANCHEZ  
 25 Chemin d'Eyquem - B.P. 40003 - 33652 LA BREDE - Tél.: 05 57 97 95 95 - Fax: 05 57 97 95 90  
 5 bis Rue du XI Novembre (Place du Marché) - 33510 ANDERNOS - Tél.: 05 56 26 11 40  
 Mail: contact@sanchezgeometre.com Site web: www.sanchezgeometre.com



**Légende de la symbolique et des réseaux existants**

	Poteau supportant les réseaux électrique et télécom		Compteur AEP
	Coffret électrique		Vanne AEP
	Coffret gaz		Coffret AEP
	Chambre L3T télécom		Poteau incendie
	Poteau supportant le réseau télécom		Station de polygomation
	Poteau supportant le réseau télécom		Référence
	Branchement particulier eaux usées		Borne O.G.E.
	Regard de visite eaux usées		Borne O.G.E.
	Regard de visite eaux pluviales		Borne béton
	Regard et grille avaloir eaux pluviales		Borne béton
	Regard eaux pluviales		Signalisation verticale

**Courbes de niveaux**

Ligne formée par les points du relief naturel situés à la même altitude  
 21.75 Altitude des points de la ligne

**Légende de la végétation existante**

Feuillus |

**Légende de la végétation existante (source: Envols)**

Chêne liège à enjeu moyen |

Chêne pédonculé à enjeu faible |

**Légende du plan de composition**

Voie traitée en chaussée lourde, finition en enrobé |

Accès aux lots traités en chaussée lourde, finition béton foncé |

Parkings traités en chaussée lourde, finition en enrobé |

SAS d'entrée privatif traité en chaussée lourde, finition enrobé |

Trottoir minéralisé, finition béton désactivé clair |

Trottoir enherbé |

Espace vert enherbé et planté |

Zone d'implantation de la construction principale |

O. M. Depot temporaire des bacs à ordures ménagères des lots 4 et 5 |

M.T. Mur technique |

Numéro de profil |

34.84 Altitude de votre finie |

**Déclaration de travaux**

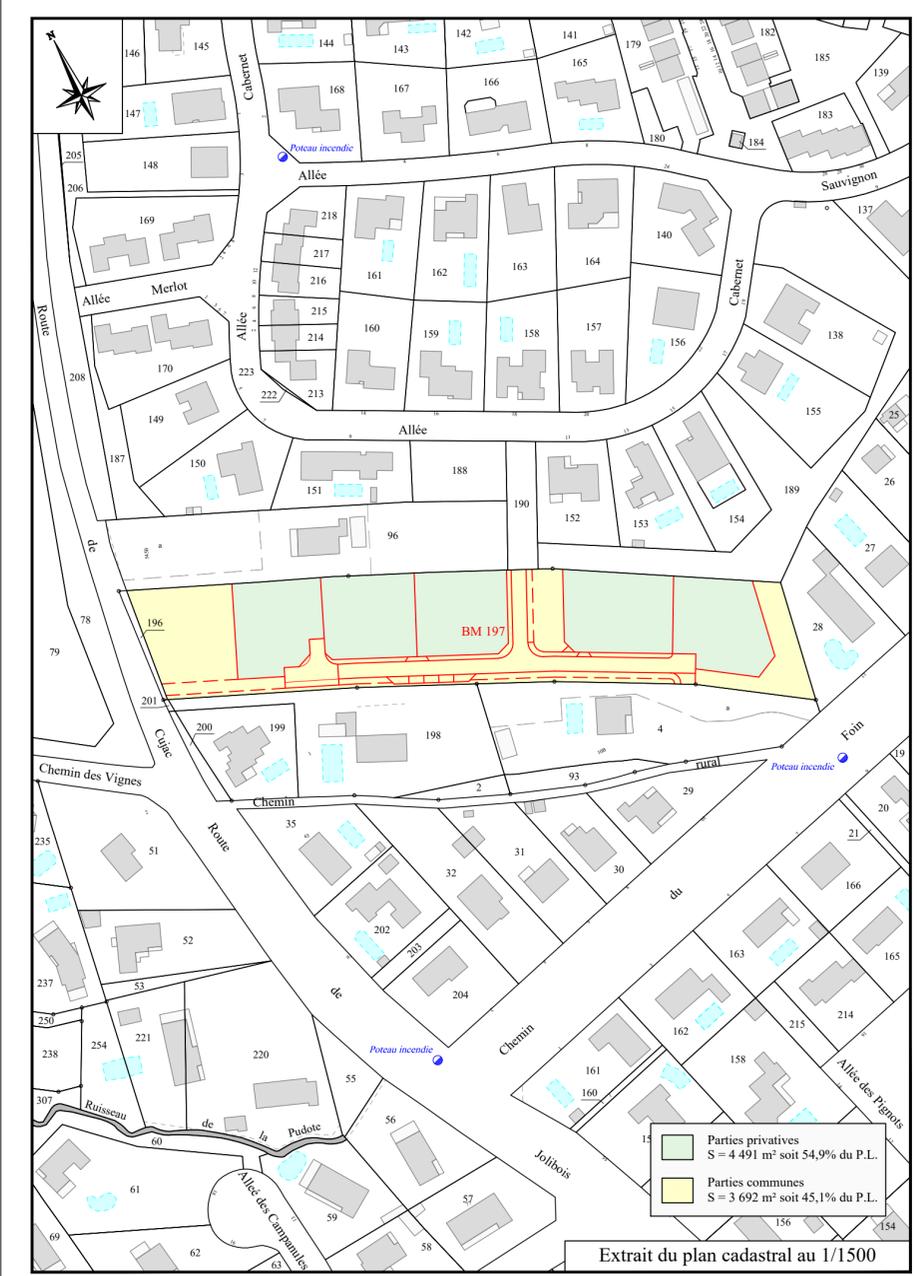
Canalisation d'adduction d'eau potable souterraine existante |

Ligne téléphonique souterraine existante |

Les tracés des réseaux enterrés sont donnés à titre indicatif.  
 Leurs tracés ont été établis suivant les informations fournies dans le cadre des Déclarations de Travaux  
 Leurs positions ne seront définitives qu'après sondages.

NOTA : Plan dressé d'après l'état des lieux réalisé le 28 janvier 2020.  
 Le nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France par GPS.  
 Le système de coordonnées X,Y est rattaché au système de coordonnées RGF 93 - CC45 par GPS.  
 Les tracés des réseaux enterrés sont donnés à titre indicatif, leurs positions ne seront définitives qu'après sondages.

**Les limites de la propriété seront définies après bornage contradictoire avec les propriétaires riverains.  
 La superficie et les cotations de la propriété seront définitives après le bornage de celle-ci.  
 Les superficies et cotations des lots détachés seront définitives après le bornage de ceux-ci.**



Parties privées  
 S = 4 491 m² soit 54,9% du P.L.

Parties communes  
 S = 3 692 m² soit 45,1% du P.L.

Extrait du plan cadastral au 1/1500

## COMPTE-RENDU DE TERRAIN

Inventaire faune-flore-habitats  
Diagnostic zones humides  
Etude hydrogéologique  
11 mars 2020 - Hiver

### I. INVENTAIRE FAUNE-FLORE-HABITATS

#### I.1. Habitats

L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein du site d'étude sur la commune de SAINT-AUBIN-DE-MEDOC (33) est listé dans le tableau ci-dessous. Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotope (CB) créée par *Bissardon et al.* (1997). Le tableau ci-après présente les 15 habitats définis par l'étude de la végétation dans le périmètre d'étude strict et élargi :

Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Rareté	Description	Etat de conservation	Inclus dans projet	Enjeux phyto-écologique
Cours d'eau à écoulement intermittent	24.16	/	C	Cours d'eau présentant des assècs en période de basses eaux, à végétalisation lacunaire.	Moyen		Moyen
Roncier x Fourré de Robinier	31.831x83.324	/	CC	Fourré épineux à Ronce commune et à Robinier faux-acacia	Mauvais		Faible
Roncier x Boisement de Pin maritime x Fourré de Robinier	31.831x42.81x83.324	/	CC	Idem que ci-dessus, supplanté d'un boisement résineux de Pin maritime	Mauvais		Faible
Lande à Genêt à balais	31.84	/	C	Formation pré forestière de la chênaie acidiphile/fourré dominé par le Genêt à balais	Moyen		Faible
Chênaie acidiphile	41.5	/	C	Boisement mésophile feuillu à Chêne pédonculé à sous-bois caractéristique de la chênaie acidiphile	Bon	X	Moyen
Chênaie acidiphile à Fougère aigle	41.5	/	C	Boisement mésophile feuillu à Chêne pédonculé à sous-bois dominé par la Fougère aigle	Bon	X	Moyen
Chênaie acidiphile x Boisement de Robinier et Laurier palme	41.5x83.3	/	C	Boisement mésophile feuillu à Chêne pédonculé envahi par le Robinier faux-acacia et le Laurier palme	Mauvais	X	Assez faible
Boisement de Pin maritime	42.81	/	CC	Boisement résineux mésophile de Pin maritime	Bon		Faible
Boisement mixte	43	/	CC	Boisement mésophile feuillu/résineux à Chêne pédonculé et à Pin maritime	Bon		Moyen
Boisement de Robinier	83.324	/	CC	Boisement invasif à Robinier faux-acacia	Mauvais		Faible
Chênaie de parc	85.11	/	CC	Boisement de Chêne pédonculé dont le sous-bois est régulièrement entretenu	Moyen		Assez faible
Parcs/jardins à dominante boisée x Habitations	85.11x86	/	CC	Complexe de bâtiments résidentiels et d'espaces verts à dominante arborée	Moyen		Faible
Parcs/jardins à dominante herbacée x Habitations	85.12x86	/	CC	Complexe de bâtiments résidentiels et d'espaces verts à dominante de pelouses ou de très jeunes arbres	Moyen		Faible
Bassin	89.23	/	C	Bassin de rétention/infiltration des eaux pluviales	Moyen		Faible
Fossés	89.22	/	CC	Fossés peu profonds à moyennement profonds à végétalisation variable et à écoulement intermittent au cours de l'année.	Bon		Faible à Moyen

Une description de ces habitats et leur cartographie figurent par ailleurs au sein du pré-diagnostic écologique joint en annexe. La cartographie des habitats est présentée en page suivante.



-  Périmètre du projet
-  Périmètre d'étude élargi
- Habitats (Code Corine Biotopes)**
-  31.831x83.324 Roncier x Fourré de Robinier
-  31.831x42.81x83.324 Roncier x Boisement de Pin maritime x Fourré de Robinier
-  31.84 Lande à Genêt à balais
-  41.5 Chênaie acidiphile
-  41.5 Chênaie acidiphile à Fougère aigle
-  41.5x83.3 Chênaie acidiphile x Boisement de Robinier et Laurier palme
-  42.81 Boisement de Pin maritime
-  43 Boisement mixte
-  83.324 Boisement de Robinier
-  85.11 Chênaie de parc
-  85.11x86 Parcs/Jardins à dominante boisée x Habitations
-  85.12x86 Parcs/Jardins à dominante herbacée x Habitations
-  89.23 Bassin
-  Chantier en cours
-  Route
-  24.16 Cours d'eau intermittent
-  89.22 Fossés
- Arbres remarquables**
-  Chêne liège
-  Chêne pédonculé

## **1.2. Flore**

L'inventaire de terrain a révélé la présence d'une espèce patrimoniale, déterminante ZNIEFF : le Chêne liège. 4 sujets ont été localisés dans l'emprise projet (cf. cartographie des habitats). Un enjeu moyen caractérise cette essence à l'échelle locale.

De plus, il est à noter la présence de 12 sujets de Chêne pédonculé remarquables par leur taille et par l'habitat qu'ils offrent à la faune. La localisation de ces arbres figure sur la cartographie des habitats (cf. pré-diagnostic écologique en annexe).

Par ailleurs, 2 espèces exotiques envahissantes ont été relevées dans l'emprise projet ou à ses abords proches.

## **1.3. Faune**

Les investigations de terrain ayant été effectuées en hiver, elles sont peu favorables à l'observation de nombreuses espèces et ne permettent, pour des espèces comme les oiseaux, que d'affirmer d'un statut d'hivernant et non de nicheur.

### ➤ **Avifaune**

Les investigations de terrain menées par Envolis ont permis de mettre en évidence la présence de 15 espèces d'oiseaux dont 11 protégées nationalement. Toutes les espèces contactées ont un enjeu faible à assez faible et sont très communes dans la région. Seul le Serin cini, espèce classée vulnérable sur la liste rouge nationale, représente un enjeu moyen sur site. La liste d'espèces figure dans le pré-diagnostic écologique.

### ➤ **Mammifères**

Les investigations de terrain menées par Envolis ont permis de mettre en évidence la présence d'une espèce de mammifères au sein de l'emprise projet et à ses abords : le Chevreuil. C'est une espèce est très commune et constitue un enjeu faible sur site.

### ➤ **Chiroptères**

L'inventaire de terrain n'a pas porté sur la détection directe des chiroptères. L'étude des habitats a permis d'émettre des potentialités d'accueil pour ce taxon (gîte hivernal).

Au sein de l'emprise projet, aucun arbre n'a été relevé comme gîte potentiel aux chiroptères. Cependant, le boisement de l'emprise représente un intérêt comme habitat de chasse pour les chiroptères.

### ➤ **Reptiles et amphibiens**

L'inventaire de terrain a mis en exergue, une espèce à enjeu assez faible : le Léopard des murailles, espèce très commune, mais protégée à l'échelle nationale. La période et les conditions météorologiques de l'inventaire de terrain ne permettent pas d'être exhaustif sur ce taxon.

L'inventaire de terrain effectué le 11 mars 2020 a porté sur le repérage d'habitats favorables aux amphibiens (habitats aquatiques et boisements) et sur la recherche de pontes/larves uniquement en journée. Ainsi l'inventaire ne saurait pas être exhaustif par rapport à un inventaire de nuit. Aucune espèce n'a été relevée sur site. Toutefois les fossés/bassins et boisements à dominante feuillue sont des habitats favorables à ce taxon.

### ➤ **Entomofaune**

Aucune espèce d'insecte n'a été contactée lors des inventaires terrain, ce qui s'explique par la période de prospection et les conditions météorologiques peu favorables à leur observation. Toutefois la nature boisée/fermée des habitats ne laisse pas espérer la présence d'espèces patrimoniales. Une recherche assidue des arbres présentant des traces d'insectes saproxyliques patrimoniaux a été réalisée (trous, sciure, etc.). Aucune trace de ces insectes n'a été relevée sur site.

La synthèse des enjeux du site est présentée dans le tableau suivant.

Habitat	Enjeu habitat	Bibliographie		Inventaire de terrain							
		Enjeu flore	Enjeu faune	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu Insectes	Enjeu écologique
Cours d'eau à écoulement intermittent	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Roncier x Fourré de Robinier	Faible	Faible	Assez faible	Faible	Assez faible	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Assez faible
Roncier x Boisement de Pin maritime x Fourré de Robinier	Faible	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Lande à Genêt à balais	Faible	Faible	Assez faible	Faible	Assez faible	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Assez faible
Chênaie acidiphile	Moyen	Moyen (Chêne liège)	Moyen	Moyen (Chêne liège)	Moyen	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Chênaie acidiphile à Fougère aigle	Moyen	Moyen (Chêne liège)	Moyen	Moyen (Chêne liège)	Moyen	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Chênaie acidiphile x Boisement de Robinier et Laurier palme	Assez faible	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Boisement de Pin maritime	Faible	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Boisement mixte	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Boisement de Robinier	Faible	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Chênaie de parc	Assez faible	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Parcs/jardins à dominante boisée x Habitations	Faible	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Parcs/jardins à dominante herbacée x Habitations	Faible	Faible	Assez faible	Faible	Assez faible	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Assez faible
Bassin	Faible	Assez faible	Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Fossés	Faible à moyen	Faible à moyen	Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Moyen

Suite au croisement des enjeux des habitats, de la faune et de la flore (données de terrain et bibliographiques), il résulte qu'un enjeu écologique moyen concerne l'ensemble de l'emprise pour la faune et la flore qu'elle abrite ou est susceptible d'abriter (Oiseaux, amphibiens, etc.). Des enjeux écologiques ponctuels concernent des sujets arborés (Chêne liège et Chêne pédonculé).

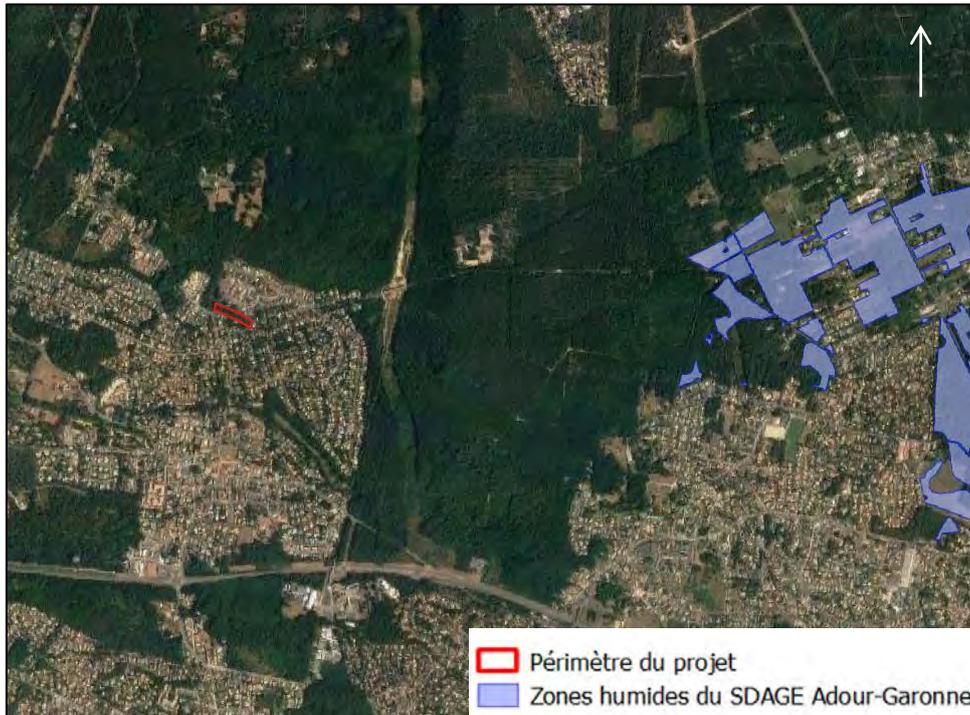
Des mesures seront à prendre pour limiter l'impact du projet sur ces espèces. Toutefois, les vastes espaces boisés semblables à ceux inventoriés dans l'emprise projet présents à proximité, forment des habitats de report favorables. Ceci limite l'impact du projet sur ces espèces qui ne consomment qu'une infime partie des habitats favorables.

## II. RESULTATS DU DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

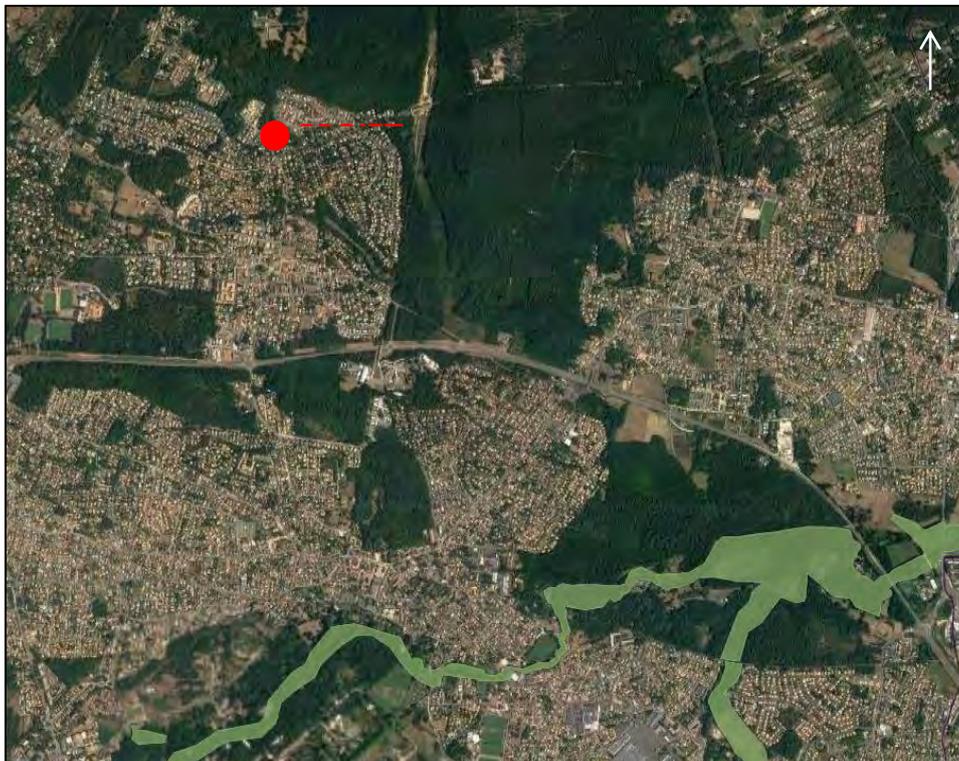
### II.1. Zonages réglementaires

Le site est concerné par le SDAGE « Adour Garonne 2016 – 2021 », approuvé le 1er décembre 2015, ainsi que par le SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés » approuvé le 30 août 2013.

Le site du projet n'est inclus dans aucun des zonages humides informatifs de ces documents de planification :



Zones humides du SDAGE Adour-Garonne



Zones humides (en vert) du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

## II.2. Critère Flore-Habitat

D'après l'inventaire mené le 20 mai 2019, plusieurs habitats composent ce site d'étude et aucun n'est considéré comme un habitat hygrophile (cf. Tableau des habitats, partie I.1).

Ainsi, aucun habitat n'est caractéristique d'une zone humide étant donné qu'aucune des espèces dominantes de chaque habitat n'est considérée comme caractéristique de zones humides (Annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008).

Le critère floristique n'a pas mis en évidence de zone humide sur l'emprise du terrain diagnostiqué.

## II.2. Critère pédologique

Les investigations de terrain ont été menées le 11 mars 2020 via la réalisation de 5 sondages de sols à la pelle mécanique, descendus entre 2,20 m/TN et 2,40 m/TN.



La synthèse des traits hydromorphiques présents ou non dans les sondages est présentée dans le tableau ci-dessous.

Sondage	Traits réductiques <0,5m	Traits réductiques 0,8 - 1,2m	Traits rédoxiques <0,25m	Traits rédoxiques <0,50m	Matière organique	Nappe	Zone Humide
S1	non	non	non	non	non	2,25 m/TN	non
S2	non	non	non	non	non	-	non
S3	non	non	non	non	non	-	non
S4	non	non	non	non	non	-	non
S5	non	non	non	non	non	-	non

Le critère pédologique n'a pas permis de mettre en évidence de profil caractéristique de zone humide sur l'emprise du terrain diagnostiqué.

**Les critères floristique et pédologique n'ont pas permis de mettre en évidence de zone humide sur le site d'étude. Le projet sur la commune de SAINT-AUBIN-DE-MEDOC n'est donc pas concerné par la problématique des zones humides.**

### III. RESULTATS DE L'ETUDE HYDROGEOLOGIQUE

Synthèse géologique	
Recouvrement géologique (Source : BRGM)	Fxb : Formations fluviatiles caractérisées par de sables argileux et graviers.
Pédologie in-situ (Source : ENVOLIS)	Horizon sablo-graveleux – Sable fin et sable argileux.
Synthèse hydrogéologique	
Nappe superficielle (Source : ENVOLIS)	11/03/2020 : toit de la nappe superficielle recoupé à 2,25 m/TN (S1).
NPHE (Source : ENVOLIS)	Niveau susceptible de se situer à une profondeur de 1,80-2,0 m/TN.
Perméabilité (Source : ENVOLIS)	Bonne : K compris entre $1,53.10^{-5}$ et $2,58.10^{-5}$ m/s, soit environ entre 55 et 92 mm/h.
Synthèse hydrographique	
Présence de réseaux superficiels à proximité (Source : ENVOLIS)	Fossé en cours d'aménagement en limite est de la parcelle le jour d'étude.
Bassin versant intercepté (Source : ENVOLIS)	Bassin versant intercepté par le projet se limite à son emprise même.
Synthèse risques naturels	
Aléa remontée de nappe (Source : BRGM, 2018)	Terrain non concerné par l'aléa remontée de nappe.
PPR Inondation (Source : Préfecture 33)	Commune de ST AUBIN DE MEDOC non soumise à un PPRI.

L'infiltration pourra être favorisée sur l'ensemble du projet dans le cas où les dispositifs de gestion des eaux pluviales respectent les préconisations suivantes :

- **Utiliser pour les calculs une perméabilité sécuritaire de  $1,3.10^{-5}$  m/s,**
- Dimensionner les ouvrages sur la base d'une **pluie de retour de 10 ans** au minimum,
- Positionner le fond des ouvrages dans les horizons sablo-graveleux de surface.

Par ailleurs, nous conseillons d'éviter tout cheminement hydraulique long et de privilégier la mise en place d'ouvrages linéaires peu profonds (répartis au prorata des surfaces actives) à un unique ouvrage centralisateur.

Les préconisations mentionnées au sein du règlement d'urbanisme associé à la parcelle devront également être respectées.

En cas d'événement exceptionnel (pluie > 10 ans) ou de dysfonctionnement, une solution de surverse sera envisagée : surverse du trop-plein au réseau hydrographique local après obtention de l'autorisation de celui-ci par exemple.

## **IV. CONCLUSION**

### ***IV.1. Inventaires faune-flore-habitats***

L'emprise projet se compose d'habitats boisés feuillus phyto-écologiquement très communs à l'échelle locale.

L'inventaire de terrain a révélé la présence d'une espèce patrimoniale, déterminante ZNIEFF : le Chêne liège (4 sujets localisés dans l'emprise du projet) à enjeu moyen.

Par ailleurs, la gestion des eaux pluviales prévue (infiltration) permet de ne pas impacter le réseau hydrographique qui pourrait relier le projet aux sites Natura 2000. Ainsi il n'est pas à prévoir d'incidences, même indirecte du projet sur les sites Natura 2000.

Le détail des inventaires écologiques est consultable au sein du pré-diagnostic écologique.

### ***IV.2. Zones Humides***

D'après l'expertise Zones Humides menée par la société ENVOLIS via les critères floristiques et pédologiques, aucune zone humide n'a été déterminée.

Il n'y a donc pas de zone humide au sens de la loi portant création de l'Office français de la biodiversité du 26 juillet 2019 diagnostiquée au sein du périmètre projet.

### ***IV.3. Etude hydrogéologique***

Au regard de la nature des sols et des niveaux de plus hautes eaux, les eaux pluviales seront gérées par infiltration et les dispositifs seront dimensionnés au regard d'une pluie décennale à minima. Néanmoins, en l'absence d'exutoire aux abords directs de la parcelle, les dispositifs de gestion des eaux pluviales seront surdimensionnés pour palier à une surverse en cas de dysfonctionnement du système ou d'une pluie d'occurrence supérieure à 10 ans.

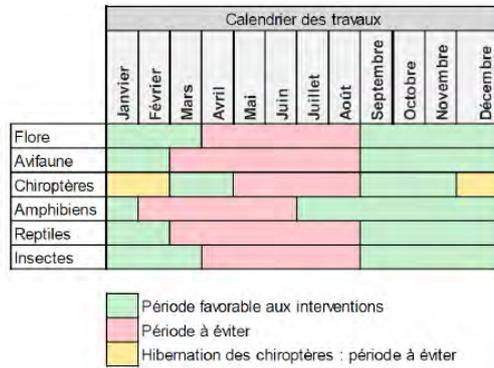
# Mesures correctives

## Projet de lotissement

Commune de SAINT-AUBIN-DE-MEDOC (33)

Description de la mesure	Thématiques concernées	Type de mesure
<b>Les chênes remarquables seront conservés au maximum au sein des espaces verts publics et privés du lotissement.</b> Ainsi les sujets conservés serviront de refuge à la faune.	Milieux naturels Paysage	Evitement
La localisation et la nature du projet ne remettra pas en cause l'intégrité écologique des milieux naturels remarquables identifiés à l'échelle du territoire (Natura 2000, ZNIEFF, etc.), notamment, grâce au système d'infiltration des eaux pluviales.	Milieux naturels	Evitement
La localisation et la nature du projet ne remettra pas en cause la trame verte et bleue à l'échelle locale. Le projet se situe dans une dent creuse urbaine.	Milieux naturels Trame verte	Evitement
En phase chantier et en phase d'exploitation, tout sera mis en œuvre pour éviter l'apport et la dissémination d'espèces invasives floristiques : celles déjà présentes sur site et celles venant de l'extérieur.  Il s'agira de vérifier la provenance des matériaux, d'évacuer des éventuelles terres et déchets verts au sein de filières adaptées, de suivre et d'éradiquer d'éventuels foyers de développement de ces espèces dans l'emprise du projet et aux abords directs, etc.	Milieux naturels	Evitement
<b>Compte-tenu de la sensibilité de la nappe superficielle au droit du site (sol sableux et perméable et niveau de nappe proche du terrain naturel en hautes eaux),</b> aucun produit dangereux ne sera déversé à même le sol ou au sein des fossés attenants au projet, en phase chantier et en phase d'exploitation.	Milieux naturels Eau Sol	Evitement
En phase chantier, les produits dangereux seront mis en rétention au sein d'aires étanches afin de ne pas polluer l'environnement.	Milieux naturels Eau Sol	Evitement
Les eaux pluviales seront gérées par infiltration évitant ainsi un rejet direct au sein du réseau hydrographique.	Milieux naturels Eau	Evitement
Tous les arbres conservés dans le projet et susceptibles d'être abimés par les engins seront protégés (planche autour des troncs, absence de remblai dans les premiers mètres autour de l'arbre, etc.)	Milieux naturels Paysage	Réduction
Les espaces verts communs s'attacheront à intégrer des espèces végétales locales non-invasives et non-allergènes. La diversité des espèces permettra d'accroître la quantité de niches écologiques disponibles pour la faune.  Le boisement conservé dans les espaces verts à l'est sera préservé en l'état naturel permettant l'évolution de la faune et flore déjà présentes sur site.	Milieux naturels Paysage Santé humaine	Réduction

Le défrichage sera réalisé de préférence entre septembre et février afin d'impacter le moins possible la faune pendant sa phase de reproduction.



Milieux naturels

Réduction

Une rubalise de mise en défens sera installée en phase chantier autour de la zone travaux afin de protéger les milieux attenants et notamment les arbres remarquables présents en dehors de la zone projet.

Milieux naturels  
Eau

Réduction

En phase chantier, les équipes intervenantes veilleront à ne pas créer de dépressions favorables à la stagnation d'eau et propice à l'établissement des amphibiens.

Milieux naturels

Réduction

Les engins de chantier intervenant sur site devront répondre aux normes et devront être entretenus et vérifiés régulièrement afin de limiter les pollutions.

Milieux naturels  
Eau  
Sol  
Air

Réduction

La période de mise à nue des sols sera réduite à son maximum en phase chantier afin de limiter les phénomènes d'érosion des sols et de dispersion de poussières dans l'air.

Air  
Sol  
Eau  
Santé humaine

Réduction

Les travaux devront s'effectuer en dehors d'épisode pluvieux important afin d'éviter tout transport de pollution vers le milieu environnant.

Eau  
Sol

Réduction

En phase travaux, si les sols sont secs, une aspersion de ceux-ci avec de l'eau pourra être effectuée pour limiter la mise en suspension de particules dans l'air suite au passage des engins.

Air

Réduction

Les travaux seront effectués en journée et les émissions sonores respecteront la réglementation en vigueur.

Santé humaine

Réduction

En phase d'exploitation, les espaces verts devront être entretenus via des techniques respectueuses de l'environnement : non utilisation de produits phytosanitaires, techniques d'entretien manuelles ou peu destructives.

Milieux naturels

Réduction

Un hydrant normalisé sera mis en place à l'intersection des deux nouvelles voies, à côté du lot n°4, afin de fournir au personnel de lutte contre les incendies un accès optimal aux ressources hydriques nécessaires.

Risque incendie

Réduction

Les rémanents issus de l'abattage des arbres (branches et troncs) non conservés dans le projet pourront être entassés dans les espaces verts. Ces tas de bois seront favorables à la faune (insectes saproxylophages, zones de repos pour la faune, etc.).

Milieux naturels

Accompagne-  
ment

# PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

---

Visite du 11 mars



Département de la Gironde (33)

Maîtres d'ouvrage : AQUITAINE AMENAGEURS

Commune : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

---

Projet de lotissement

---

Mars 2020



**EnVolis**  
Ingénierie - Environnement

## SOMMAIRE

---

I.	Situation géographique et cadastrale.....	5
II.	Définition des périmètres d'étude.....	6
III.	Inventaire et analyse des données de terrain et bibliographiques.....	7
1.	Identification et analyse des habitats naturels .....	7
2.	Milieux naturels remarquables .....	11
3.	Analyse bibliographique.....	13
4.	Inventaire et analyse de la flore relevée sur site.....	14
5.	Inventaire et analyse de la faune relevée sur site .....	15
6.	Synthèse de l'analyse des données faunistiques et floristiques relevées sur site .....	17
7.	Synthèse des enjeux écologiques.....	20
	Annexe I – Liste des sigles et abréviations utilisés dans les tableaux.....	23
	Annexe II – Méthode de hiérarchisation des enjeux de conservation.....	26

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

### **Figures :**

Figure 1 : Situation géographique et cadastrale (Sources : IGN, cadastre.gouv.fr) 5

Figure 2 : Emprise des périmètres étudiés sur le terrain..... 6

### **Tableaux :**

Tableau 1 : Détails des conditions météorologiques de l'inventaire de terrain ..... 7

Tableau 2 : Habitats présents au sein du périmètre étudié..... 8

Tableau 3 : Caractéristiques des milieux naturels remarquables autour du projet (Source : DREAL et INPN)..... 11

Tableau 4 : Espèces patrimoniales floristiques et faunistiques recensées dans la bibliographie ces 10 dernières années et susceptible d'évoluer dans l'emprise (source : CBNSA/OBV et Faune-Aquitaine) ..... 13

Tableau 5 : Flore patrimoniale relevée sur site ..... 14

Tableau 6 : Flore exotique envahissante relevée dans l'emprise projet ou à ses abords..... 14

Tableau 7 : Liste des oiseaux contactés sur site..... 15

Tableau 8 : Liste des mammifères contactés sur site ..... 16

Tableau 9 : Liste des reptiles contactés sur site ..... 16

Tableau 10 : Tableau de synthèse des enjeux faunistiques et floristiques évalués via l'analyse des données récoltées sur le terrain ..... 18

Tableau 11 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle du périmètre d'étude élargi.....21

### **Planches :**

Planche 1 : Cartographie des habitats..... 9

Planche 2 : Prises de vue des habitats présents dans l'emprise ..... 10

Planche 3 : Cartographie des milieux naturels remarquables à proximité du projet ..... 12

Planche 4 : Cartographie de la faune d'intérêt ..... 19

Planche 5 : Cartographie des enjeux écologique.....22

## PREAMBULE

---

La société AQUITAINE AMENAGEURS projette l'aménagement d'un lotissement au sein de la commune de SAINT-AUBIN-DE-MEDOC dans le département de la Gironde (33).

La surface globale à aménager s'élève à près de 8 193 m<sup>2</sup>.

En amont de l'aménagement, le maître d'ouvrage a souhaité caractériser les éventuels enjeux écologiques au droit du périmètre d'étude afin de répondre aux attentes de l'administration. Pour cela, un inventaire des habitats, de la faune et de la flore a été mené dans l'emprise du projet d'aménagement et aux alentours directs le 11 mars 2020.

La société ENVOLIS a été missionnée afin de prendre en charge la conduite de cette mission et ce rapport constitue un pré-diagnostic du site et des enjeux qui y sont associés en ce qui concerne le volet écologique.

Un pré-diagnostic écologique est une étape préliminaire dans l'avancement d'un projet et ne prévaut pas un diagnostic écologique complet. Ce document inclus des données bibliographiques couplées à un inventaire naturaliste non exhaustif. Il permet de caractériser et/ou pressentir les enjeux écologiques sur le site d'étude au regard des données collectées. Le maître d'ouvrage s'appuie ensuite sur ce document pour retravailler si besoin le projet et amoindrir les incidences écologiques de l'aménagement.

Si des enjeux écologiques potentiels sont mis en exergue suite à ce pré-diagnostic, il pourrait alors être judicieux d'effectuer des inventaires complémentaires et plus précis, à des saisons adaptées à l'observation des taxons en question.

Les pièces graphiques nécessaires pour une meilleure compréhension du dossier sont présentées au fil du texte ou sous forme de planches graphiques.

---

## IDENTITE DU DEMANDEUR

---

Le présent document est rédigé pour le compte de :

Pétitionnaire	AQUITAINE AMENAGEURS
Adresse	2, Rue Albert Jacquard 33380 MIOS

## REDACTEUR DU DOSSIER

---

Le présent dossier a été rédigé par le bureau d'études ENVOLIS :



### **EURL ENVOLIS**

7, allée des Cabanes  
33470 GUJAN-MESTRAS  
Tél : 05 56 54 44 23  
[www.envolis.fr](http://www.envolis.fr)

*Etudes hydrogéologiques, assainissement autonome, forages, environnement, dossier défrichement, étude d'impact, dossiers Loi sur l'Eau, étude de faisabilité géothermie, prédiagnostic écologique.*

Date	Indice	Rédaction	Relecture
23/03/2020	VsI	Maxime BEAUJEON <a href="mailto:m.beaujeon@envolis.fr">m.beaujeon@envolis.fr</a> Chargé d'études écologie	Aline HUG <a href="mailto:a.hug@envolis.fr">a.hug@envolis.fr</a> Chargée d'études écologie

## I. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CADASTRALE

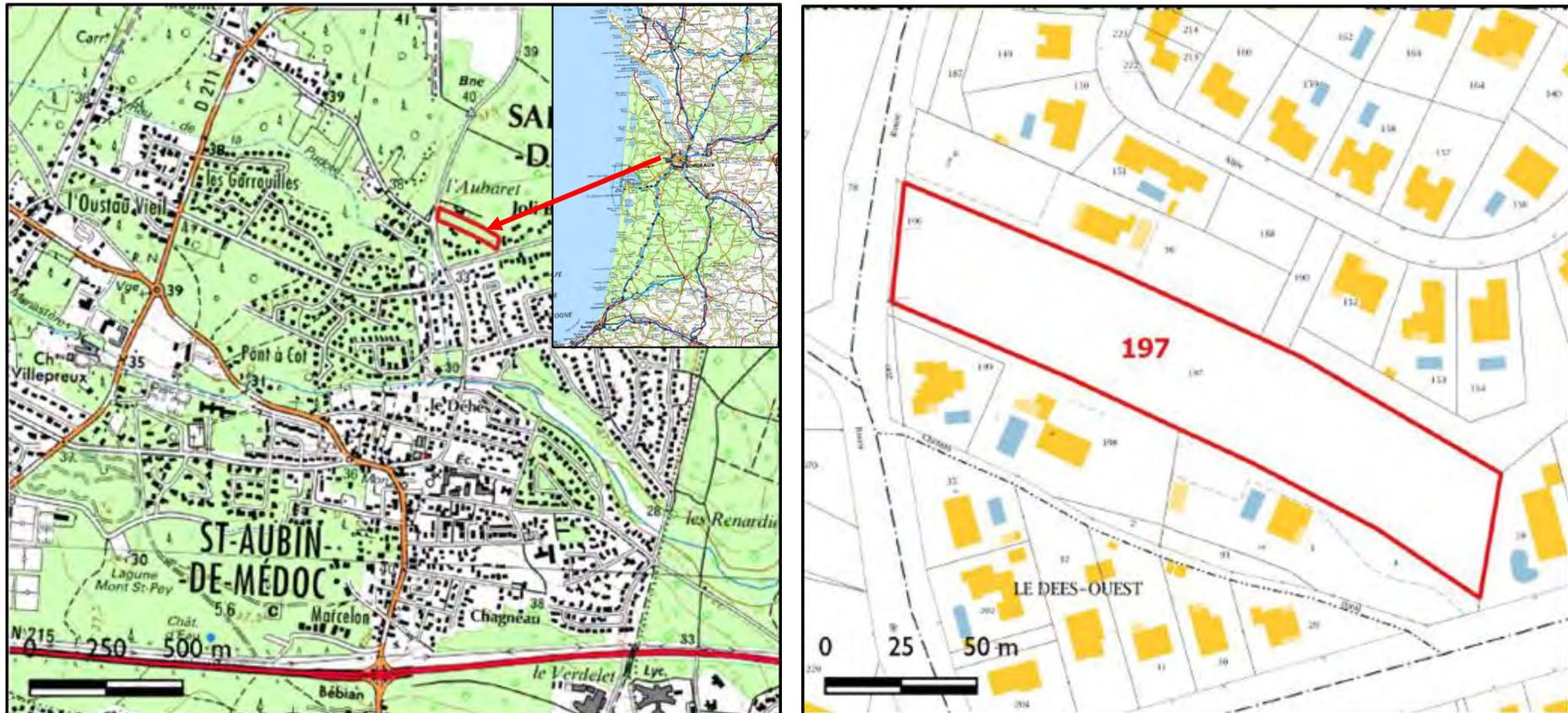


Figure 1 : Situation géographique et cadastrale (Sources : IGN, cadastre.gouv.fr)

La commune de SAINT-AUBIN-DE-MEDOC se situe en Gironde (33), au sein de l'aire urbaine de Bordeaux Métropole (au Nord-Ouest). Le projet s'inscrit quant à lui au Nord du centre-bourg de la commune, au lieu-dit « L'Aubaret ». L'emprise projet porte sur la parcelle cadastrées BM 197 pour une superficie totale de près de 8 193 m<sup>2</sup>.

## II. DEFINITION DES PERIMETRES D'ETUDE

Ce pré-diagnostic écologique analyse des données bibliographiques et de terrain sur des périmètres géographiques d'ampleurs différentes :

- Le **périmètre d'étude strict ou périmètre projet**, qui correspond à l'emprise même du projet et des travaux prévus. Ce zonage a fait l'objet d'investigations de terrain précises pour chaque taxon. Les résultats présentés par la suite sont le fruit d'observations de terrain approfondies ;
- Le **périmètre d'étude élargi**, qui tient notamment compte, pendant la phase travaux, de la zone d'influence du projet. Ce périmètre s'étend à quelques centaines de mètres autour du périmètre projet. La surface de ce périmètre est également choisie en fonction de l'écologie des espèces et des enjeux écologiques pressentis sur site (notamment au regard des données bibliographiques collectées en amont de la phase de terrain). Ce périmètre a fait l'objet d'investigations de terrain détaillées également, à l'exception de certains secteurs non accessibles pour lesquels l'analyse des photo aériennes a été nécessaire.
- Le **périmètre d'étude bibliographique**, qui varie en fonction des données disponibles, mais qui est de l'ordre de plusieurs kilomètres autour du périmètre projet. Dans le cas présent, les données bibliographiques ont été collectés dans un rayon de 3 km pour les milieux naturels remarquables (Natura 2000 et ZNIEFF), dans une maille 5x5 km (E0405N6430) pour les données floristiques (CBNSA) et dans une maille 10x10km (E040N643) pour les données faunistiques (Faune Aquitaine). Les atlas existants ont également pu être utilisés pour affiner l'analyse des enjeux.



Figure 2 : Emprise des périmètres étudiés sur le terrain

### III. INVENTAIRE ET ANALYSE DES DONNÉES DE TERRAIN ET BIBLIOGRAPHIQUES

Cette expertise écologique va permettre de dresser un inventaire de terrain hivernal, des espèces floristiques et faunistiques rencontrées sur le site d'étude et par conséquent mettre en avant les sensibilités écologiques de celui-ci.

Tableau 1 : Détails des conditions météorologiques de l'inventaire de terrain

Date	Météo	Objet de l'inventaire
11/03/2020	Journée : Temps nuageux ; 12°C	Habitats, flore, oiseaux, mammifères, amphibiens (diurne) et reptiles.

Ces inventaires de terrains sont couplés aux données bibliographiques récoltées dans un secteur proche du site d'étude (cf. partie II Définition des périmètres

d'étude). Ces données bibliographiques permettront de mettre en exergue la faune et la flore locale patrimoniale et pouvant potentiellement s'établir sur le site d'étude au regard de leurs affinités écologiques.

La méthodologie utilisée pour l'analyse des enjeux en détaillée en annexe.

#### I. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES HABITATS NATURELS

L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein et à proximité de l'emprise projet est listé et décrit dans le tableau ci-après ainsi que leur appartenance ou non à une zone humide (ligne surlignée en bleu si tel est le cas). Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotopes (CB) de Bissardon *et al.* (1997) et de la nomenclature EUNIS de Louvel *et al.* (2013).

Le site étudié se trouve au sein d'une matrice urbaine relativement récente, en témoignent les espaces verts peu arborés ou arborés de jeunes arbres sur une large partie Nord et Ouest. La façade Sud présente toutefois un patrimoine arboré plus ancien. Outre ces milieux anthropiques, les milieux naturels relictuels correspondent globalement à des espaces boisés mésophiles où se rencontrent des essences telles que le Chêne pédonculé, le Pin maritime et le Robinier faux-acacia (essences dominantes).

L'ensemble du site d'étude est drainé par un réseau hydrographique très sommaire et discontinu.

Le terrain destiné à accueillir le projet présente un boisement caractéristique d'une chênaie acidiphile à Chêne pédonculé d'âge moyen. Des variantes, notamment concernant le sous-bois sont à noter au sein même de l'emprise. Un secteur est tout particulièrement touché par des invasions biologiques (secteurs à Robinier faux-acacia et Laurier palme).

Tableau 2 : Habitats présents au sein du périmètre étudié

Nomenclature	Code Corine Biotope	EUNIS	Code Natura 2000	Rareté	Description	Etat de conservation	Principales espèces végétales	Inclus dans projet	Enjeu phyto-écologique
Cours d'eau à écoulement intermittent	24.16	C2.5	/	C	Cours d'eau présentant des assecs en période de basses eaux, à végétalisation lacunaire.	Moyen	<i>Carex pendula, Iris pseudacorus, Lycopus europaeus, etc.</i>		Moyen
Roncier x Fourré de Robinier	31.831x83.324	F3.131xG1.C3	/	CC	Fourré épineux à Ronce commune et à Robinier faux-acacia	Mauvais	<i>Rubus fruticosus, Robinia pseudoacacia, Hedera helix, etc.</i>		Faible
Roncier x Boisement de Pin maritime x Fourré de Robinier	31.831x42.81x83.324	F3.131xG3.713xG1.C3	/	CC	Idem que ci-dessus, supplanté d'un boisement résineux de Pin maritime	Mauvais	<i>Rubus fruticosus, Robinia pseudoacacia, Hedera helix, Pinus pinaster, etc.</i>		Faible
Lande à Genêt à balais	31.84	F3.141	/	C	Formation pré forestière de la chênaie acidiphile/fourré dominé par le Genêt à balais	Moyen	<i>Cytisus scoparius, Ulex europaeus, Agrostis capillaris, Lonicera periclymenum, etc.</i>		Faible
Chênaie acidiphile	41.5	G1.8	/	C	Boisement mésophile feuillu à Chêne pédonculé à sous-bois caractéristique de la chênaie acidiphile	Bon	<i>Quercus robur, Hedera helix, Lonicera periclymenum, Ilex aquifolium, Ruscus aculeatus, etc.</i>	X	Moyen
Chênaie acidiphile à Fougère aigle	41.5	G1.8	/	C	Boisement mésophile feuillu à Chêne pédonculé à sous-bois dominé par la Fougère aigle	Bon	<i>Quercus robur, Pteridium aquilinum, Hedera helix, Ilex aquifolium, etc.</i>	X	Moyen
Chênaie acidiphile x Boisement de Robinier et Laurier palme	41.5x83.3	G1.8xG1.C3	/	C	Boisement mésophile feuillu à Chêne pédonculé envahi par le Robinier faux-acacia et le Laurier palme	Mauvais	<i>Quercus robur, Robinia pseudoacacia, Prunus laurocerasus, Hedera helix, etc.</i>	X	Assez faible
Boisement de Pin maritime	42.81	G3.713	/	CC	Boisement résineux mésophile de Pin maritime	Bon	<i>Pinus pinaster, Cytisus scoparius, Rubus fruticosus, Erica cinerea, Lonicera periclymenum, etc.</i>		Faible
Boisement mixte	43	G4	/	CC	Boisement mésophile feuillu/résineux à Chêne pédonculé et à Pin maritime	Bon	<i>Quercus robur, Pinus pinaster, Hedera helix, etc.</i>		Moyen
Boisement de Robinier	83.324	G1.C3	/	CC	Boisement invasif à Robinier faux-acacia	Mauvais	<i>Robinia pseudoacacia, Rubus fruticosus, Hedera helix, etc.</i>		Faible
Chênaie de parc	85.11	G5.3	/	CC	Boisement de Chêne pédonculé dont le sous-bois est régulièrement entretenu	Moyen	<i>Quercus robur, Agrostis capillaris, Hedera helix, etc.</i>		Assez faible
Parcs/jardins à dominante boisée x Habitations	85.11x86	X11xJ1.2	/	CC	Complexe de bâtiments résidentiels et d'espaces verts à dominante arborée	Moyen	Essences variées selon les entités, dominante de feuillus.		Faible
Parcs/jardins à dominante herbacée x Habitations	85.12x86	X11xJ1.2	/	CC	Complexe de bâtiments résidentiels et d'espaces verts à dominante de pelouses ou de très jeunes arbres	Moyen	<i>Bellis perennis, Festuca sp. Hypochaeris radicata, etc.</i>		Faible
Bassin	89.23	J5.31	/	C	Bassin de rétention/infiltration des eaux pluviales	Moyen	-		Faible
Fossés	89.22	/	/	CC	Fossés peu profonds à moyennement profonds à végétalisation variable et à écoulement intermittent au cours de l'année.	Bon	Certains fossés sont exempts de végétation (creusés très récemment), d'autres présentent une végétation hygrophile à aquatique herbacée ( <i>Juncus spp., Sparganium sp. Iris pseudacorus, etc.</i> )		Faible à Moyen



-  Périmètre du projet
-  Périmètre d'étude élargi
- Habitats (Code Corine Biotopes)**
-  31.831x83.324 Roncier x Fourré de Robinier
-  31.831x42.81x83.324 Roncier x Boisement de Pin maritime x Fourré de Robinier
-  31.84 Lande à Genêt à balais
-  41.5 Chênaie acidiphile
-  41.5 Chênaie acidiphile à Fougère aigle
-  41.5x83.3 Chênaie acidiphile x Boisement de Robinier et Laurier palme
-  42.81 Boisement de Pin maritime
-  43 Boisement mixte
-  83.324 Boisement de Robinier
-  85.11 Chênaie de parc
-  85.11x86 Parcs/Jardins à dominante boisée x Habitations
-  85.12x86 Parcs/Jardins à dominante herbacée x Habitations
-  89.23 Bassin
-  Chantier en cours
-  Route
-  24.16 Cours d'eau intermittent
-  89.22 Fossés
- Arbres remarquables**
-  Chêne liège
-  Chêne pédonculé

Prises de vue des habitats présents sur site (11/03/2020)



Chênaie acidiphile



Chênaie acidiphile à Fougère aigle



Chênaie acidiphile x Boisement de Robinier et Laurier palme

## 2. MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

L'emprise du projet n'est pas directement concernée par une zone naturelle remarquable de type ZNIEFF I et II (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), site Natura 2000, ni par des protections patrimoniales

telles qu'un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope), site inscrit et site classé. Toutefois ce type de zonage est présent autour du site d'étude (zone tampon de 3 km).

Tableau 3 : Caractéristiques des milieux naturels remarquables autour du projet (Source : DREAL et INPN)

Nom de la zone	Distance au projet	Superficie	Extrait des espèces justifiant le zonage (espèce déterminantes ZNIEFF, d'intérêt communautaire, etc.)	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage dans l'emprise projet
<b>ZNIEFF Type I</b> Landes de Lesqueblanque <b>720030011</b>	~ 2 km au Nord	304,43 ha	<b>Oiseaux :</b> Circaète Jean-le-Blanc, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Faucon hobereau, Pie-grièche écorcheur, Locustelle tachetée, Fauvette pitchou <b>Flora :</b> Thorella, Daphné camélée, Gentiane des marais, Gratiolle officinale	<b>Très faible</b>
<b>Site inscrit</b> Château du Bourdieu et son parc <b>SIN0000124</b>	~ 2 km au Sud	29,95 ha		/

Remarque : les périmètres des ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) ne sont pas pris en compte ici. Ces périmètres sont obsolètes au regard de la date à laquelle ces périmètres ont

La seule ZNIEFF présente dans un rayon de 3 km a très peu de liens écologiques avec l'emprise projet. Les habitats de l'emprise ne sont pas favorables aux espèces pour lesquelles cette ZNIEFF a été élaborée.

Bien que la période d'inventaire soit peu propice à l'observation de nombreux taxons, la présence de ces espèces est très peu probable au sein de l'emprise projet.

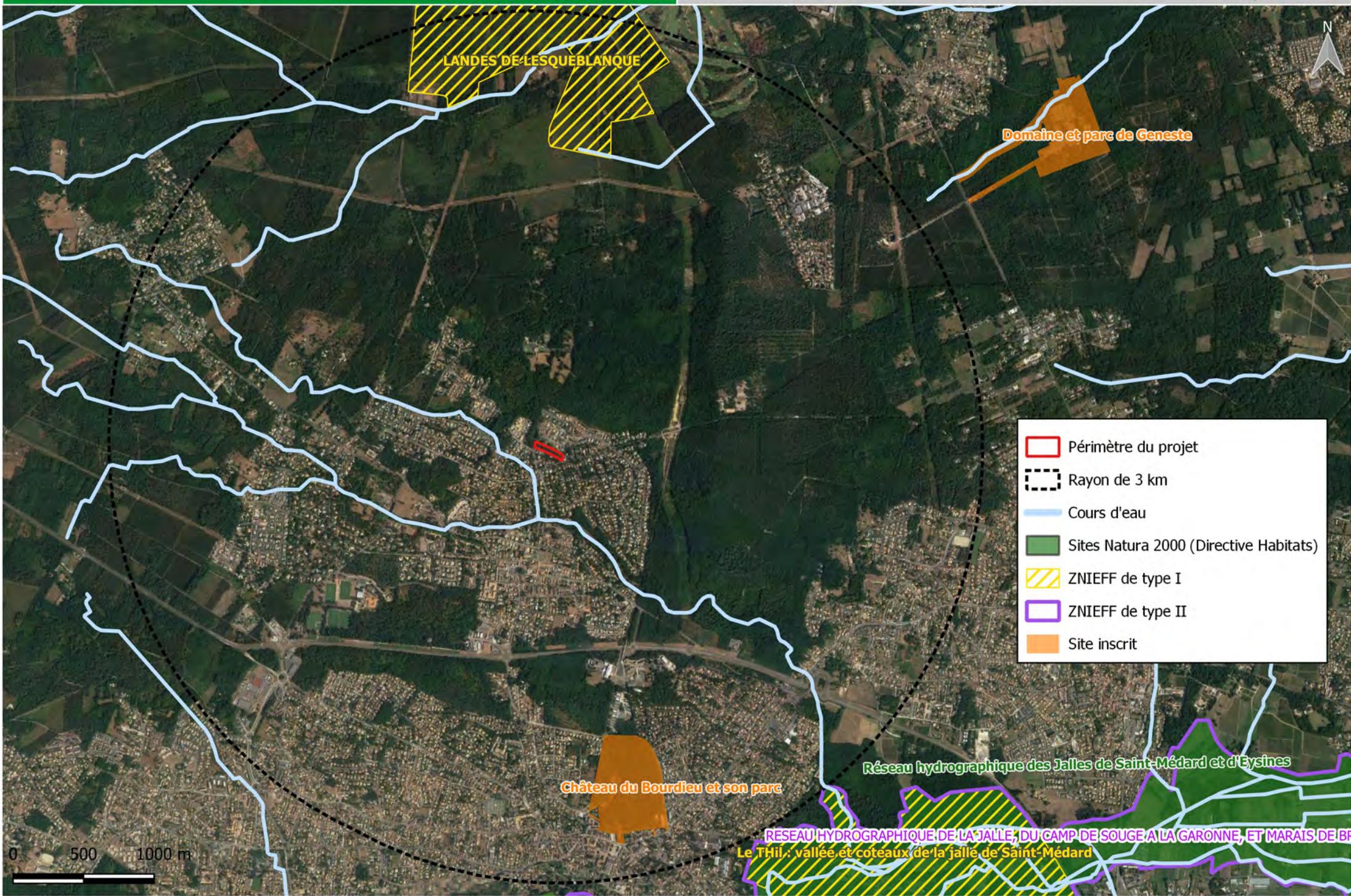
été établis (1989). Les sites Natura 2000 de type ZPS (Zone de Protection Spéciale) viennent remplacer les ZICO en illustrant des périmètres et des listes d'espèces d'oiseaux actualisés.

# Milieux naturels remarquables

Projet d'aménagement  
Commune de SAINT-AUBIN-DE-MEDOC (33)  
AQUITAINE AMENAGEURS

Source : Google satellite, DREAL  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 06/04/2020

EnVolis  
Ingénierie - Environnement



### 3. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

Concernant la flore, les espèces patrimoniales (protégées et/ou inscrites à la Directive Habitats et/ou déterminantes ZNIEFF et/ou aillant un statut autre que LC sur liste rouge) recensées dans une maille de 5x5 km (E0405N6430) autour du site projet ces 10 dernières années par le CBNSA (Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique) sont analysées. Concernant la faune, les espèces patrimoniales ont été recherchées sur la base de données Faune-Aquitaine dans une maille 10x10 km (E040N643). Au regard de l'écologie connue de chacune de ces espèces, il est indiqué si ces taxons sont susceptibles d'évoluer au sein même

de l'emprise projet. Le site à aménager constitue globalement une seule unité écologique (chênaie acidiphile avec quelques variantes dans le sous-bois), ainsi cette homogénéité n'appelle pas à discerner des secteurs de l'emprise plus propices que d'autres à accueillir telle ou telle espèce. Les potentialités d'accueil pour la faune et la flore sont donc uniformes sur toute l'emprise. Les espèces susceptibles d'être présentes sur site (habitat de repos/reproduction pour la faune) sont détaillées dans le tableau suivant :

**Tableau 4 : Espèces patrimoniales floristiques et faunistiques recensées dans la bibliographie ces 10 dernières années et susceptible d'évoluer dans l'emprise (source : CBNSA/OBV et Faune-Aquitaine)**

Flore (69 sp. patrimoniales)	Oiseaux (145 sp.)	Mammifères (25 sp.)	Chiroptères (13 sp.)	Amphibiens (14 sp.)	Reptiles (10 sp.)	Insectes (179 sp.)
Chêne liège (présence avérée)	Bouvreuil pivoine	Ecureuil roux	Pas de gîtes possibles dans l'emprise, habitat de chasse uniquement	Crapaud épineux	Couleuvre d'Esculape	Milieux fermés mésophiles peu favorables aux lépidoptères, odonates, orthoptères et coléoptères patrimoniaux
Potentialités très faibles pour les autres espèces	Chardonneret élégant	Hérisson d'Europe		Grenouille agile	Couleuvre verte et jaune	
	Faucon crécerelle	Lapin de garenne		Rainette méridionale	Lézard à deux raies	
	Gobemouche gris			Salamandre tachetée	Lézard des murailles (présence avérée)	
	Pic noir			Triton marbré	Orvet fragile	
	Roitelet huppé			Triton palmé		
	Serin cini (présence avérée)					
	Verdier d'Europe					
Enjeu moyen	Enjeu moyen	Enjeu assez faible	Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu moyen	Enjeu faible

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'un enjeu moyen sur l'ensemble de l'emprise au regard des amphibiens, reptiles et oiseaux que la chênaie peut accueillir en phase de repos ou de reproduction. Concernant la flore, un enjeu moyen est d'ores et déjà avéré ponctuellement au droit des chênes lièges identifiés sur site.

#### 4. INVENTAIRE ET ANALYSE DE LA FLORE RELEVÉE SUR SITE

##### a. Flore patrimoniale

Tableau 5 : Flore patrimoniale relevée sur site

Nom latin	Nom français	DH	ZNIEFF	PN	PR	LR AQ	LR FR	Ecologie
<i>Quercus suber</i>	Chêne liège	/	x	/	/	LC	LC	Forêts peu denses sur sol acide

L'inventaire de terrain a révélé la présence d'une espèce patrimoniale, déterminante ZNIEFF : le Chêne liège. 4 sujets ont été localisés dans l'emprise projet (cf. cartographie des habitats). Un enjeu moyen caractérise cette essence à l'échelle locale.

##### b. Arbres remarquables

Un arbre dit « remarquable » écologiquement est un sujet servant ou pouvant servir d'habitat de repos ou de reproduction pour une faune particulière, à savoir les chiroptères, l'avifaune cavicole secondaire et/ou les coléoptères saproxyliques,

patrimonialité : cavités dans le tronc ou les branches, traces d'insectes saproxylophages, présence de lierre exacerbée, taille importante etc.

12 sujets de Chêne pédonculé ont été relevés comme étant intéressant vis-à-vis de leur taille (intérêt paysager et écologique). De tels arbres représentent une ressource actuelle et future en arbre âgés favorables à la faune. Un enjeu assez faible caractérise ces sujets qu'il conviendrait de préserver au mieux.

etc. Ces arbres présentent alors différentes caractéristiques attestant de leur

##### c. Flore exotique envahissante

Le CBNSA a publié en 2016 une *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine*. Ce document énumère les espèces exotiques introduites pouvant causer des dommages aux espèces autochtones (occupation de leurs

niches écologiques) ou causer des problèmes sanitaires. Parmi elles, il est distingué des espèces envahissantes avérées et d'autres qui restent à surveiller.

Tableau 6 : Flore exotique  
l'emprise projet ou à ses abords

Flore exotique envahissante		Statut au sein de la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine
Nom français	Nom latin	
Laurier cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	Exotique envahissante avérée
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Exotique envahissante avérée

envahissante relevée dans

2 espèces exotiques envahissantes ont été relevées dans l'emprise projet ou à ses abords proches. Des mesures spécifiques devront être appliquées afin de ne pas propager ces espèces en phase chantier et en phase d'exploitation du lotissement.

## 5. INVENTAIRE ET ANALYSE DE LA FAUNE RELEVÉE SUR SITE

### a. Oiseaux

Tableau 7 : Liste des oiseaux contactés sur site

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Statut dans l'emprise	Enjeux
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	/	/	Art.3	LC	Marges forestières, haies arborées et bosquets avec milieux ouverts	Lisières du boisement	Indét	Assez faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	/	/	Art. 3	LC	Boisements ouverts ou lisières avec faciès buissonnant	Sous-bois de la chênaie	Indét	Assez faible
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	/	/	/	LC	Divers boisements	Chênaie	Indét	Faible
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	/	/	Art. 3	LC	Bois, parcs et jardins avec arbres mûres	Chênaie	Indét	Assez faible
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	/	/	/	LC	Strate arbustive des petits bois, bosquets, bocage et parc suburbains	Sous-bois de la chênaie	Indét	Faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	/	/	/	LC	Boisements (surtout lisières), haies, parcs arborés, etc.	Chênaie	Indét	Faible
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	/	/	Art. 3	LC	Boisements et parcs arborés feuillus avec cavités	/	Indét	Assez faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	/	/	Art. 3	LC	Boisements et parcs arborés feuillus avec cavités	/	Indét	Assez faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	/	/	Art. 3	LC	Anthropique (bâtiments surtout)	/	Indét	Assez faible
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	/	/	Art. 3	LC	Habitats boisés divers (naturels ou anthropiques)	Chênaie	Indét	Assez faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc.	Chênaie	Indét	Assez faible
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc.	Chênaie	Indét	Assez faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc. (strate arbustive surtout)	Sous-bois de la chênaie	Indét	Assez faible
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	/	/	Art. 3	VU	Boisements ouverts ou lisières	Lisières du boisement	Indét	Moyen
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	/	/	/	LC	Parcs arborés, haies en milieu urbain	Chênaie	Indét	Faible

Statut dans l'emprise : **H** = Hivernant / **M** = Migrateur, de passage / **Npo** = Nicheur possible / **Npr** = Nicheur probable / **Nc** = Nicheur certain

La visite de terrain effectuée le 11 mars 2020 a permis d'inventorier des oiseaux dont le statut sur site ne peut pas être déterminé avec certitude. La période correspond encore à une saison où les oiseaux sont en transit (migration pré-nuptiale). Toutefois, une grande partie des espèces relevées est sédentaire et est susceptible d'utiliser le boisement comme habitat de repos ou de reproduction. Parmi elles, le Serin cini, espèce classée vulnérable sur la liste rouge nationale et qui affectionne les formations arborées peu denses (Haies arborées, arbres isolés, parcs et jardins arborés, lisières forestières, etc.). Cette espèce, comme d'autres Fringillidés relevés dans la bibliographie peut nicher sur les lisières du boisement.

Le reste de l'avifaune représente un enjeu faible à assez faible.

b. Mammifères (hors chiroptères)

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise (code CB)	Enjeux
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	/	/	/	LC	Boisements et abords	Toute l'emprise	Faible

L'inventaire de terrain a mis en exergue la présence d'une espèce de mammifère au sein de l'emprise projet et à ses abords. Le Chevreuil est très commun et constitue un enjeu faible sur site.

Tableau 8 : Liste des mammifères contactés sur site

c. Chiroptères

d. Reptiles

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise (code CB)	Enjeux
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	An IV	/	Art.2	LC	Ubiquiste	Toute l'emprise	Assez faible

L'inventaire de terrain n'a pas porté sur la détection directe des chiroptères. Toutefois, l'étude des habitats a permis d'émettre des potentialités d'accueil pour ce taxon (gîte estival et hivernal).

Au sein de l'emprise projet, aucun arbre n'a été relevé comme gîte potentiel aux chiroptères. Cependant, le boisement de l'emprise représente un intérêt comme habitat de chasse pour les chiroptères.

L'inventaire de terrain a mis en exergue, une espèce à enjeu assez faible : le Lézard des murailles, espèce très commune, mais protégée à l'échelle nationale. La période et les conditions météorologiques de l'inventaire de terrain ne permettent pas d'être exhaustif sur ce taxon.

Tableau 9 : Liste des reptiles contactés sur site

e. Amphibiens

L'inventaire de terrain effectué le 11 mars 2020 a porté sur le repérage d'habitats favorables aux amphibiens (habitats aquatiques et boisements) et sur la recherche de pontes/larves uniquement en journée. Ainsi l'inventaire ne saurait pas être exhaustif par rapport à un inventaire de nuit. Aucune espèce n'a été relevée sur site. Toutefois les fossés/bassins et boisements à dominante feuillue sont des habitats favorables à ce taxon.

f. Insectes

La période à laquelle a été effectué l'inventaire de terrain et les conditions météorologiques sont peu favorables à l'observation des insectes. Toutefois la nature boisée/fermée des habitats ne laisse pas espérer la présence d'espèces patrimoniales. Une recherche assidue des arbres présentant des traces d'insectes saproxyliques patrimoniaux a été réalisée (trous, sciure, etc.). Aucune trace de ces insectes n'a été relevée sur site.

6. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES DONNÉES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES RELEVÉES SUR SITE

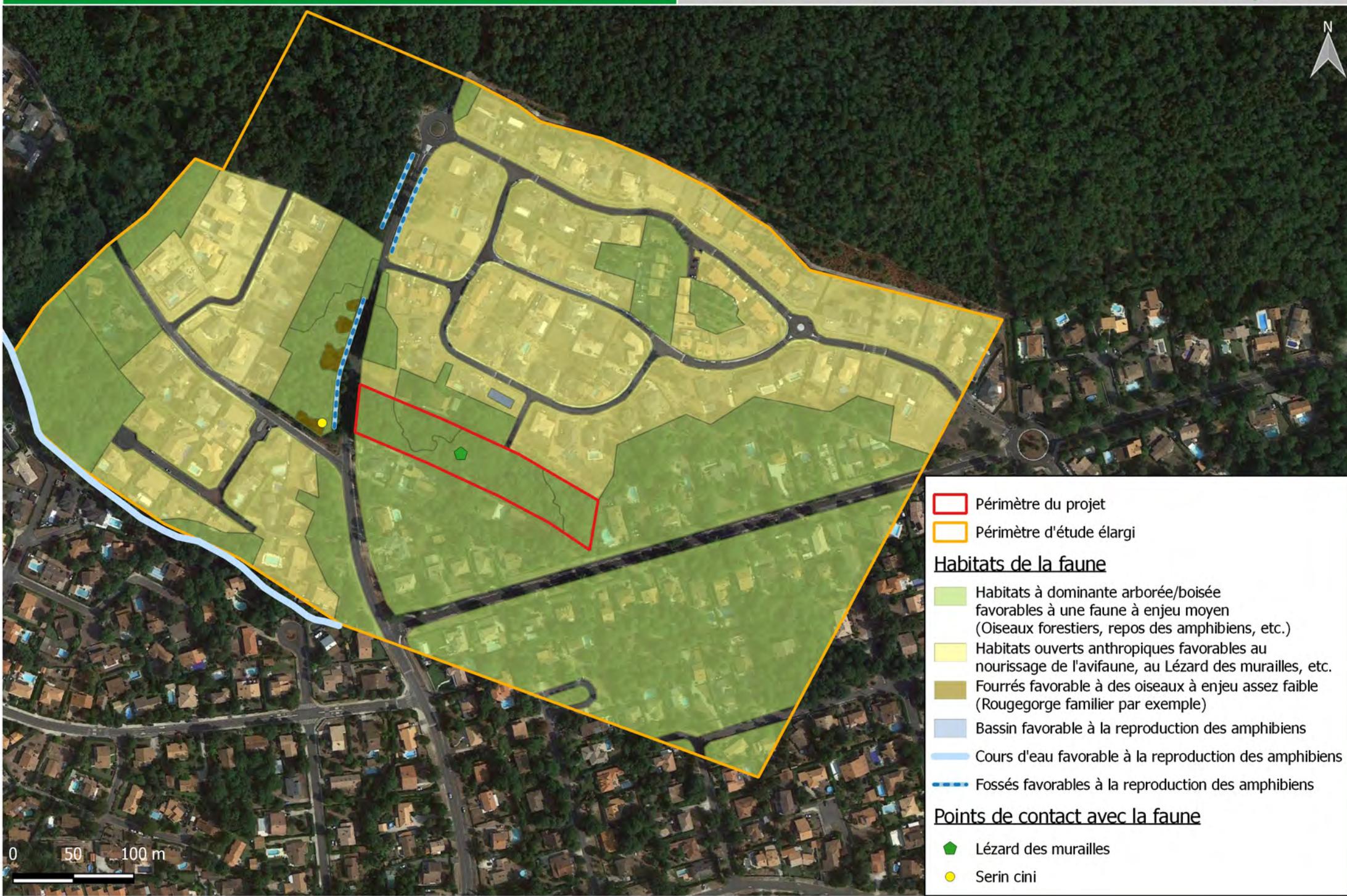
L'analyse des données récoltées sur le terrain fait ressortir quelques espèces animales patrimoniales qui évoluent dans l'emprise projet et à ses abords. Il en ressort que des enjeux d'habitat pour ces espèces concernent une assez grande partie du site (avec des enjeux assez faibles à moyen selon les entités et les espèces concernées).

Pour rappel, des enjeux floristiques ponctuels assez faibles à moyens concernent des sujets de Chêne liège et de Chêne pédonculé au sein de l'emprise.

Au vu de la nature des habitats et de la bibliographie, des inventaires complémentaires permettraient de s'assurer de la présence ou de l'absence des taxons dont la potentialité de présence sur site est mise en exergue. A ce stade, et par précaution, les enjeux bibliographiques sont pris en compte dans l'analyse globale des enjeux écologiques. L'élaboration des mesures d'évitement et de réduction des incidences du projet en tiendra compte également.

Tableau 10 : Tableau de synthèse des enjeux faunistiques et floristiques évalués via l'analyse des données récoltées sur le terrain

Habitat	Code CB	Enjeu moyen	Enjeu assez faible	Enjeux d'après les données de terrain
Cours d'eau à écoulement intermittent	24.16	/	/	Faible
Roncier x Fourré de Robinier	31.831x83.324	/	Divers oiseaux à enjeu assez faible, Lézard des murailles	Assez faible
Roncier x Boisement de Pin maritime x Fourré de Robinier	31.831x42.81x83.324	Serin cini	Divers oiseaux à enjeu assez faible, Lézard des murailles	Moyen
Lande à Genêt à balais	31.84	/	Divers oiseaux à enjeu assez faible, Lézard des murailles	Assez faible
Chênaie acidiphile	41.5	Serin cini	Divers oiseaux à enjeu assez faible, Lézard des murailles	Moyen
Chênaie acidiphile à Fougère aigle	41.5	Serin cini	Divers oiseaux à enjeu assez faible, Lézard des murailles	Moyen
Chênaie acidiphile x Boisement de Robinier et Laurier palme	41.5x83.3	Serin cini	Divers oiseaux à enjeu assez faible, Lézard des murailles	Moyen
Boisement de Pin maritime	42.81	Serin cini	Divers oiseaux à enjeu assez faible, Lézard des murailles	Moyen
Boisement mixte	43	Serin cini	Divers oiseaux à enjeu assez faible, Lézard des murailles	Moyen
Boisement de Robinier	83.324	Serin cini	Divers oiseaux à enjeu assez faible, Lézard des murailles	Moyen
Chênaie de parc	85.11	Serin cini	Divers oiseaux à enjeu assez faible, Lézard des murailles	Moyen
Parcs/jardins à dominante boisée x Habitations	85.11x86	Serin cini	Divers oiseaux à enjeu assez faible, Lézard des murailles	Moyen
Parcs/jardins à dominante herbacée x Habitations	85.12x86	/	Divers oiseaux à enjeu assez faible, Lézard des murailles	Assez faible
Bassin	89.23	/	/	Faible
Fossés	89.22	/	/	Faible



-  Périmètre du projet
-  Périmètre d'étude élargi

### Habitats de la faune

-  Habitats à dominante arborée/boisée favorables à une faune à enjeu moyen (Oiseaux forestiers, repos des amphibiens, etc.)
-  Habitats ouverts anthropiques favorables au nourrissage de l'avifaune, au Lézard des murailles, etc.
-  Fourrés favorable à des oiseaux à enjeu assez faible (Rougegorge familier par exemple)
-  Bassin favorable à la reproduction des amphibiens
-  Cours d'eau favorable à la reproduction des amphibiens
-  Fossés favorables à la reproduction des amphibiens

### Points de contact avec la faune

-  Lézard des murailles
-  Serin cini

## 7. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

L'état initial, au travers d'une analyse bibliographique et d'un inventaire de terrain, a conduit à mettre en évidence un certain nombre d'enjeux de conservation en fonction des différentes sensibilités faunistiques et floristiques mises en lumière.

Ces enjeux ont été formulés au niveau des habitats naturels mais également taxon par taxon en ce qui concerne la faune et la flore. La superposition des enjeux faunistiques et floristiques aux habitats permet de dresser une cartographie des enjeux écologiques globaux à l'échelle du projet de manière à synthétiser ces informations.

potentielle ou avérée d'espèces à enjeu. Ces secteurs correspondent aux limites des habitats naturels identifiés puisque ces dernières constituent des surfaces tangibles potentiellement concernées par des incidences, ou au contraire des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation.

*Remarque : concernant les espèces présentes dans la bibliographie, seules les espèces dont la potentialité d'accueil sur site est jugée possible sont prises en compte dans l'analyse des enjeux finaux.*

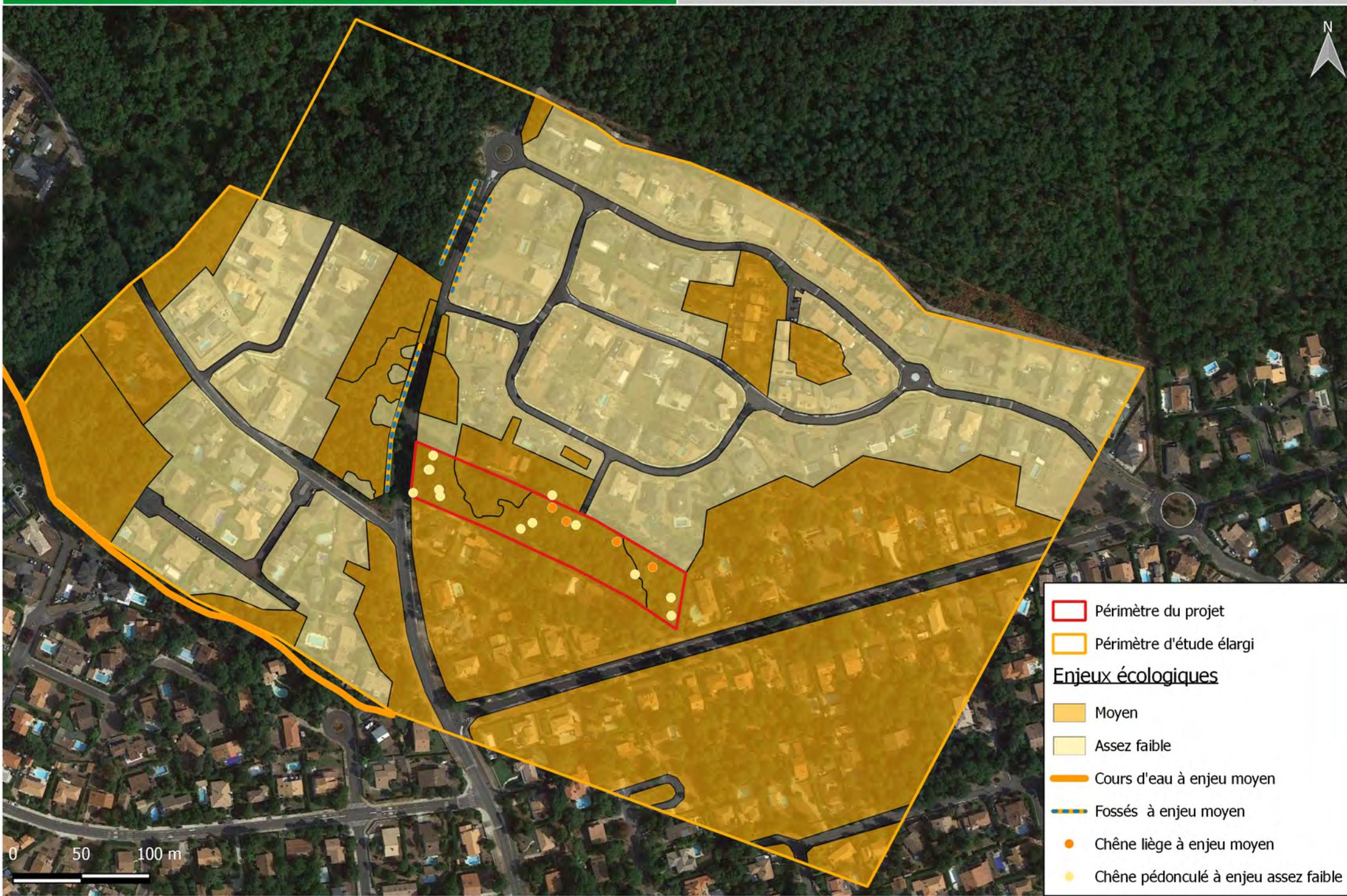
Suite au croisement des enjeux des habitats, de la faune et de la flore (données de terrain et bibliographiques), il résulte qu'un enjeu écologique moyen concerne l'ensemble de l'emprise pour la faune et la flore qu'elle abrite ou est susceptible d'abriter (Oiseaux, amphibiens, etc.). Des enjeux écologiques ponctuels concernent des sujets arborés (Chêne liège et Chêne pédonculé).

Des inventaires de terrain complémentaires pourraient permettre de lever le doute sur la présence/absence sur site des taxons relevés dans la bibliographie, et ainsi affiner les enjeux écologiques.

Cette cartographie est présentée par la suite. Elle détaille les secteurs à enjeux de par leurs sensibilités particulières en termes d'habitats ou de présence

Tableau 11 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle du périmètre d'étude élargi

Habitat	Enjeu habitat	Bibliographie		Inventaire de terrain							
		Enjeu flore	Enjeu faune	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu Insectes	Enjeu écologique
Cours d'eau à écoulement intermittent	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Roncier x Fourré de Robinier	Faible	Faible	Assez faible	Faible	Assez faible	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Assez faible
Roncier x Boisement de Pin maritime x Fourré de Robinier	Faible	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Lande à Genêt à balais	Faible	Faible	Assez faible	Faible	Assez faible	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Assez faible
Chênaie acidiphile	Moyen	Moyen (Chêne liège)	Moyen	Moyen (Chêne liège)	Moyen	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Chênaie acidiphile à Fougère aigle	Moyen	Moyen (Chêne liège)	Moyen	Moyen (Chêne liège)	Moyen	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Chênaie acidiphile x Boisement de Robinier et Laurier palme	Assez faible	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Boisement de Pin maritime	Faible	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Boisement mixte	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Boisement de Robinier	Faible	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Chênaie de parc	Assez faible	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Parcs/jardins à dominante boisée x Habitations	Faible	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Parcs/jardins à dominante herbacée x Habitations	Faible	Faible	Assez faible	Faible	Assez faible	Faible	Faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Assez faible
Bassin	Faible	Assez faible	Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Moyen
Fossés	Faible à moyen	Faible à moyen	Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Moyen



- Périmètre du projet
- Périmètre d'étude élargi
- Enjeux écologiques**
- Moyen
- Assez faible
- Cours d'eau à enjeu moyen
- Fossés à enjeu moyen
- Chêne liège à enjeu moyen
- Chêne pédonculé à enjeu assez faible

**DH** : Directive Habitat-Faune-Flore (92/43/CEE)

- **An.I** (Annexe I) : Habitat d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale (ZPS) ;
- **An. II** (Annexe II) : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
- **An. IV** (Annexe IV) : Espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe II de la Convention de Berne.
- **An. V** (Annexe V) : Espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

**DO** : Directive Oiseaux (2009/147/CE)

- **An.I** (Annexe I) : Espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.
- **An. II** (Annexe II) : Espèces dont les populations permettent la chasse, mais où des limites sont établies et respectées.
- **An. III** (Annexe III) : Espèces pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits ou peuvent être autorisés à condition que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés.

**Det. ZNIEFF** (Déterminante ZNIEFF) : Espèces sur lesquelles s'appuie l'identification d'une ZNIEFF.

**Conv. Berne** : Convention de Berne

- **An.I** (Annexe I) : Espèces dont la cueillette, le ramassage, la coupe ou le déracinage intentionnel est interdit.
- **An. II** (Annexe II) : Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.

- **An. III** (Annexe III) : Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...

**PN** : Protection nationale

Flore : Arrêté ministériel du 20 janvier 1982

- **Art. 1** : Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite en France métropolitaine.
- **Art. 2** : Espèces dont la destruction de spécimens sauvages sur le territoire nationale est interdite.
- **Art. 3** : Espèces listés à l'article 2 et dont le ramassage ou la récolte, l'utilisation, le transport, la cession à titre gratuit ou onéreux sont soumis à autorisation du ministre chargé de la protection de la nature après avis du comité permanent du Conseil national de la protection de la nature

Oiseaux : Arrêté ministériel du 29 octobre 2009

- **Art. 3** : Espèces dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Mammifères : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2** : Espèces de mammifères terrestres protégés au titre des individus et de leurs habitats de repos et de reproduction.

Reptiles et amphibiens : Arrêté ministériel du 19 novembre 2007

- **Art. 2** : Espèces dont les individus, les œufs, les nids et les habitats de repos et de reproduction sont protégés.
- **Art. 3** : Espèces dont les individus, les œufs et les nids sont protégés
- **Art. 5** : Espèces dont la mutilation, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commercial ou non des spécimens prélevés sont interdites.

Insectes : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2 :** Espèces de mammifères terrestres protégés au titre des individus et de leurs habitats de repos et de reproduction.

**Mammifères :** Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2 :** Espèces dont les individus, les œufs, les larves, les nymphes et les habitats de repos et de reproduction sont protégés. Par ailleurs, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle de ces espèces est interdite.
- **Art. 3 :** Espèces dont la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens prélevés est interdite.

**PR :** Protection régionale

**Flore :** Arrêté ministériel du 8 mars 2002

- **Art. 1 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite en ex-région Aquitaine.
- **Art. 2 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département de la Dordogne.
- **Art. 3 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département de la Gironde.
- **Art. 4 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département des Landes.
- **Art. 5 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département du Lot-et-Garonne.

- **Art. 6 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

**LR AQ :** Liste rouge Aquitaine

**LR FR :** Liste rouge nationale (celle utilisée pour les oiseaux est la liste rouge des oiseaux nicheurs)

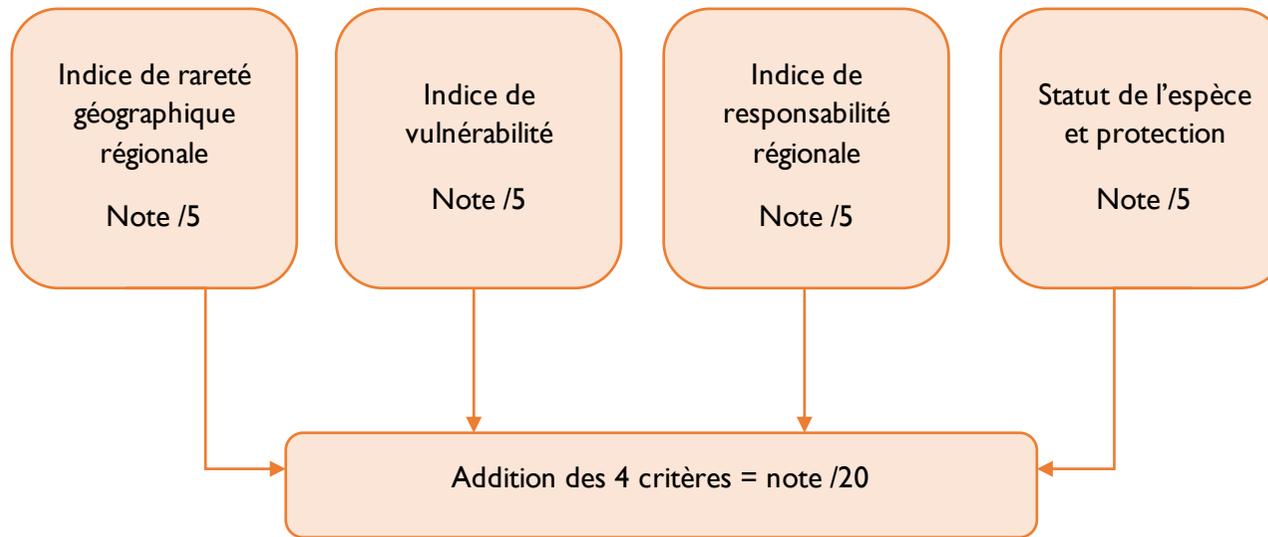
**LR EU :** Liste rouge européenne

**LR MO :** Liste rouge mondiale

- **EX :** éteinte au niveau mondial
- **EW :** éteinte à l'état sauvage
- **RE :** disparue au niveau régional
- **CR :** en danger critique
- **EN :** en danger
- **VU :** vulnérable
- **NT :** quasi-menacée
- **LC :** préoccupation mineure
- **DD :** données insuffisantes
- **NA :** non applicable
- **NE :** non évaluée

**LR domaine subméditerranéen aquitain:** Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques (SARDET et DEFAULT, 2004)

- **1 :** Espèce proche de l'extinction ou déjà éteinte
- **2 :** Espèce fortement menacée d'extinction
- **3 :** Espèce menacée, à surveiller
- **4 :** Espèce non menacée, en l'état actuel des connaissances



Note /20	Enjeu
$\leq 4.625$	Faible
$4.625 < x \leq 6.375$	Assez faible
$6.375 < x \leq 8.125$	Moyen
$8.125 < x \leq 10.125$	Assez fort
$10.125 < x \leq 12.875$	Fort
$> 12.875$	Très fort

### Définition de l'indice de rareté géographique

Calcul du coefficient de rareté régionale Rr d'après la méthode de Boulet et al. (1999) et attribution d'un indice de rareté :  $Rr = 100 - \frac{100 \times T(i)}{C}$  avec T(i) le nombre de mailles de la grille où l'espèce (i) est présente et C le nombre total de mailles de la grille régionale.

Coefficient	Indice de rareté	Note du critère /5
$Rr \geq 99.5$	Exceptionnelle	5
$98.5 \leq Rr < 99.5$	Très rare	5
$96.5 \leq Rr < 98.5$	Rare	4
$92.5 \leq Rr < 96.5$	Assez rare	3.5
$84.5 \leq Rr < 92.5$	Peu commune	3
$68.5 \leq Rr < 84.5$	Assez commune	2
$36.5 \leq Rr < 68.5$	Commune	1
$Rr < 36.5$	Très commune	0.5

Lorsque les mailles ou les cartes de répartition ne sont pas disponibles, la rareté est définie « à dire d'expert » et d'après la bibliographie disponible.

### Définition de l'indice de vulnérabilité

L'indice de vulnérabilité est défini en croisant les statuts des Listes rouges régionales et nationales d'après la méthode de Barneix et Gigot (2013) afin d'obtenir une note sur 5. Pour les mammifères (dont les chiroptères), la Liste rouge nationale est croisée avec l'europpéenne de la même manière, en raison de l'absence d'une Liste rouge régionale. Pour les oiseaux, seule la Liste rouge nationale est utilisée.

Indice de Vulnérabilité		Liste rouge supérieure					Indice de vulnérabilité (Liste rouge nationale seule)	
		LC	NT/DD	VU	EN	CR		
Liste rouge régionale (ou nationale)	LC	1	1	2	2	2	LC	1
	NT/DD	1	3	3	3	4	NT/DD	2
	VU	2	3	4	4	5	VU	3
	EN	2	3	4	5	5	EN	4
	CR	2	4	5	5	5	CR	5

### Définition de l'indice de responsabilité régionale

L'indice de responsabilité régionale est défini d'après la méthode de Barneix et Gigot (2013). Il est établi à partir de deux valeurs et catégorisé afin d'obtenir une note sur 5 :

- **Valeur attendue (Va)** = (surface région / surface nationale) \*100 = (nombre de mailles régionales / nombre de mailles nationales) \*100
- **Valeur observée (Vo)** = (distribution régionale / distribution nationale) \*100 = (nombre de mailles régionales où l'espèce est présente / nombre de mailles nationales où l'espèce est présente) \*100

Valeur observée Vo	1	2	3	4	5
Indice de responsabilité	< Va	[ Va – 2 Va [	[ 2 Va – 4 Va [	[ 4 Va – 6 Va [	≥ 6 Va
Niveau de responsabilité suivant la Valeur attendue Va					

Lorsque les mailles, les surfaces ou les cartes de répartition ne sont pas disponibles, la responsabilité est définie « à dire d'expert » et d'après la bibliographie disponible.

### Définition du critère statut de l'espèce et protection

Statut de protection européen (Natura 2000)		Statut déterminant ZNIEFF		Statut de protection nationale	
2	Prioritaire DHFF	I	Déterminante stricte	2	Vertébrés menacés d'extinction
1.5	Annexe I DO ou Annexes II et IV DHFF	0.75	Déterminante à critère	1.5	Protection habitat et spécimens
I	Annexe IV seule ou II seule			I	Protection spécimens
				0.5	Protection contre la mutilation (Art. 4 et 5 amphibiens/reptiles)
0	Non listée DHFF ou Do	0	Non retenue	0	Pas de protection
Total /2		Total /1		Total /2	
<b>Addition des 3 notes pour obtenir une note /5</b>					

### Définition des enjeux de conservation

Les critères sont ensuite additionnés afin d'obtenir la note finale et de définir l'enjeu selon les 6 classes. Cet enjeu correspond donc à l'enjeu intrinsèque de l'espèce. Celui-ci est ensuite adapté au site d'étude en fonction de divers paramètres, par exemple : s'il n'y a pas de reproduction possible sur site, qu'il n'y a pas d'habitat favorable ou que l'habitat favorable est dégradé/enclavé, l'enjeu de conservation est rétrogradé à un enjeu plus faible.

### Bibliographie

- Barneix M., Gigot G. (2013).** Liste rouge des espèces menacées et enjeux de conservation : Etude prospective pour la valorisation des Listes rouges régionales – Proposition méthodologiques. SPN-MNHN. 63p.
- Boulet V., Desse A., Hendoux F. (1999).** Inventaire de la flore vasculaire du Nord – Pas-de-Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts. *Bulletin de la Société botanique du Nord de la France*. 52 (1). 67p.